Titre 1 : Analyse de l'é	их ппиате ртемпото не неметрретет	
	Titre 1 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET PREVISION DE DEVELOPPEMENT	

1- Présentation générale

1.1- Situation géographique



CHAUMOUSEY est une commune rurale de 868 habitants située au sud-ouest d'Epinal, dans le département des Vosges. Elle appartient au canton d'Epinal Ouest. Le village fait également partie de la Communauté de communes du Pays d'Olima et Val d'Avière.

La commune de Chaumousey est composée de deux villages distincts, Chaumousey et Bouzey. Le village de Bouzey possède la particularité d'être située en bordure d'un lac, le lac de Bouzey, réservoir artificiel dont la présence est liée au passage du canal de l'Est.

Le territoire communal de CHAUMOUSEY s'étend sur une superficie de 871 hectares.

La commune de CHAUMOUSEY partage avec la commune voisine de Sanchey, les structures scolaires regroupées en RPI et les édifices religieux au sein d'une commission syndicale. Avec les autres villages avoisinants de Girancourt et Dommartin aux Bois, elle utilise les structures sportives gérées par la Communauté de communes du Pays d'Olima et Val d'Avière au sein de l'association sportive de Girancourt - Dommartin - Chaumousey (ASGDC).

Le territoire communal est marquée par une forte présence des étendues boisées ainsi que par le lac de Bouzey deux éléments prépondérants dans le paysage du ban.

1.2- Situation administrative

La commune de CHAUMOUSEY appartient à l'arrondissement d'Epinal et au canton d'Epinal-Ouest.

Chaumouzey est limitrophe avec le territoire de 6 communes :

- Sanchey
- **Darnieulles**
- Gorhey
- Dommartin aux Bois
- Giraucourt
- Renauvoid

Le ban communal couvre une superficie de 871 ha.

La densité de la population est de 99.1 habitants/km² en 2008. Elle est supérieur à celle du département (64.7 hab/km²).

1.3 - Urbanisme réglementaire

A l'échelle de la commune

La commune dispose actuellement d'un Plan d'Occupation des Sols.

A l'échelle intercommunale



La commune de CHAUMOUSEY figure au cœur du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à l'échelle supracommunale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains, les zones à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements. Le SCoT est un outil de gestion harmonieuse des sols. Introduit par la loi SRU du 13 décembre 2000, le SCoT est un document à portée réglementaire régit par le Code de l'Urbanisme. Il fixe le droit des sols de façon stratégique et oriente l'évolution du territoire pour les 20 prochaines années dans le cadre d'un projet d'aménagement et dans une perspective de développement durable. Il permet de coordonner les projets de développement des différentes collectivités, dans la mesure où ils peuvent avoir des incidences sur les territoires voisins. Il permet la mise en cohérence des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales.



Au travers du DOG (Document d'Orientations Générales), le SCoT édicte les mesures concrètes permettant la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document traduit les orientations générales d'aménagement du territoire et de développement à la fois urbain, économique, environnemental et fonctionnel. Le DOG du SCoT des Vosges Centrales s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : développer une stratégie d'accueil des activités en cohérence avec les atouts du territoire
- Axe 2 : adapter l'offre d'habitat aux besoins et exigences à venir
- Axe 3 : organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité
- Axe 4 : maintenir un cadre de vie de qualité et s'inscrire dans une démarche de développement durable

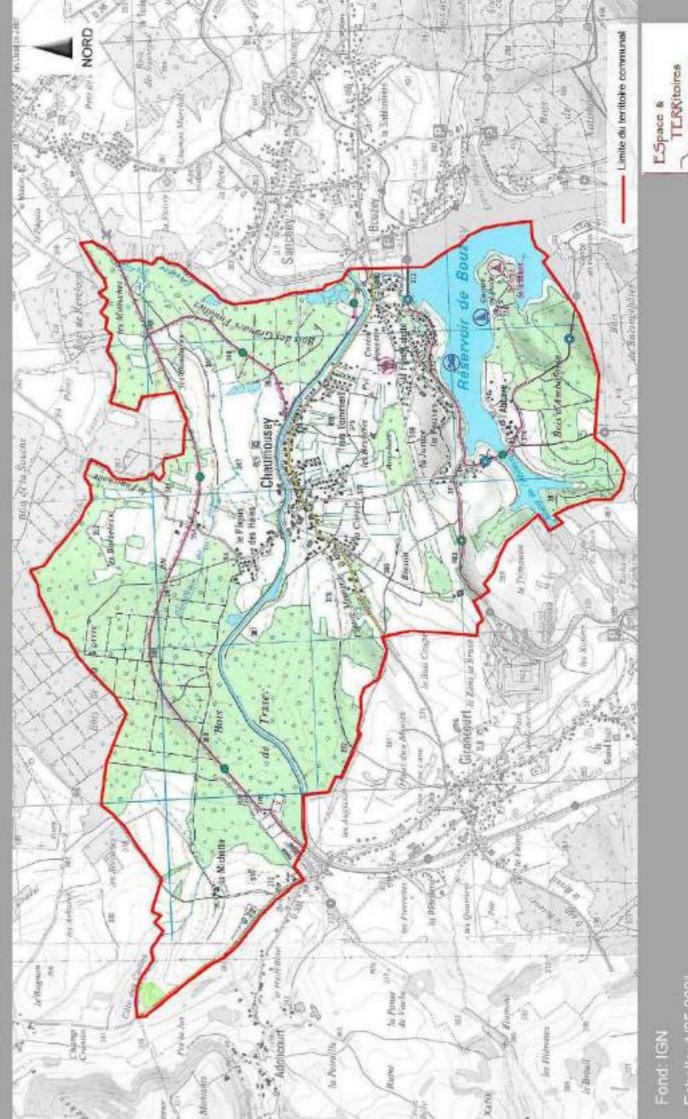
À ce titre, le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales demande à être consulté pour émettre des avis sur les documents d'urbanisme (demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation).

Toutefois, certaines politiques d'aménagement présentent un intérêt supra-SCoT. C'est pourquoi, pour garantir une cohérence des politiques publiques, le SCoT devra être à son tour compatible avec les documents de norme supérieure.

La révision de son PLU permettra à la commune de CHAUMOUSEY de mettre en conformité son document d'urbanisme par rapport aux prescriptions édictées par le SCoT des Vosges Centrales, notamment en termes de potentiel urbanisable.

CHAUMOUSEY - Plan Local d' Urbanisme

TERRITOIRE COMMUNAL

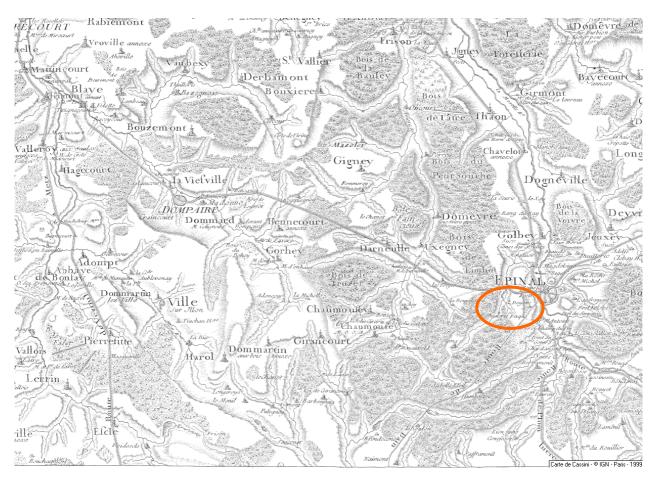


1.4- Historique et patrimoine de la commune

L'origine du nom du village reste une énigme. En effet sans en tirer une signification précise, l'étymologie de son nom apparaît pour la première fois en 1090 : CALMOSIACUM.

Jusqu'en 1789 au moins, l'histoire de Chaumousey se confond avec celle de son Abbaye et l'histoire communale proprement dite ne peut être dissociée de la vie religieuse. En l'an 1090 s'éleva « l'Abbaye » une maison domestique et un oratoire dédié au Saint Sauveur et à sa mère. L'Eglise Abbatiale fut consacrée le 1^{er} octobre 1107. L'emplacement de cet ensemble important de bâtiments formant l'Abbaye se situait au sud du ruisseau d'Ambafosse qui venait de l'étang Saint Jean pour se jeter un peu plus bas dans l'Avière.

La carte suivante nous permet de visualiser le territoire communal au XVIIIème siècle. On peut constater qu'à cette époque, la commune possédait une couverture boisée tout aussi importante qu'aujourd'hui. On notera en outre, qu'à l'emplacement actuel du lac de Bouzey se trouvait un hameau aujourd'hui disparu. D'une façon générale carte permet de mesurer l'importance du développement d'Epinal et son agglomération dont la majorité des bourgs satellites n'étaient à l'époque que de simple villages ou hameaux.



Extrait de la carte de Cassini, 1759.

Qualité du petit patrimoine bâti

Le cœur du village de CHAUMOUSEY est caractéristique du village lorrain, et est ainsi composé dans sa partie ancienne d'un habitat typique. Les maisons sont profondes, le plus souvent jointives, en alternance avec des espaces à usage agricole (grange) et forment un ensemble compact.

Un long corridor permet la distribution des pièces jusqu'à jardin : la cuisine, souvent sans fenêtre, est traditionnellement placée entre les deux chambres, l'une sur rue et l'autre sur jardin, afin d'optimiser le chauffage. Dans la continuité de la grange, on retrouve l'écurie et l'étable.

Une imposante charpente soutient le toit en tuile à pente faible, avec encore quelques toits en tuiles romaines. La partie visible de ce patrimoine se concentre surtout sur la façade et sa devanture. On retrouve encore des usoirs (ancien espace de dépôt de matériel et du fumier) devant certaines anciennes fermes, la plupart d'entres-eux ayant peu à peu disparu suite à leur changement d'usage (stationnement, espace fleuri...).

La façade comprend une porte (dont l'encadrement peut être plus ou moins travaillé), une ou deux grandes fenêtres en bois et la grande porte charretière de la grange, avec le plus souvent un imposant linteau de bois massif. L'ensemble des murs est composé de pierres sèches recouvertes d'enduis, et les ouvertures peuvent être encadrées par de la pierre de taille.



Habitat caractéristique du village-rue lorrain, dans le cœur originel de Chaumousey : grande façade avec porte charretière.



Un petit patrimoine architectural intéressant est également présent sur la commune comme le calvaire.

2- Données socio-économiques

2.1- Population

a) Évolution générale

Source INSEE	1968		1975		1982		1990		1999		2008
Nombre d'habitants	327		411		590		756		785		863
Taux d'évolution global		+3.3%		+5.3%		+3.1%		+0.4%	-	+1.1%	-
Taux de variation annuel dû au solde naturel		+0.8%		+0.4%		+0.5%		+0.4%	-	+0.2%	-
Taux de variation annuel dû au solde migratoire		+2.5%		+4.9%		+2.6%		+0.0%	-	+0.9%	-
Taux de natalité pour 1000		15.5‰		12.7‰		11.6‰		9.8‰	-	7.7‰	-
Taux de mortalité pour 1000		7.5‰		8.8‰		6.4‰		5.6‰	-	5.7‰	-

La population communale de Chaumousey a connu entre 1968 et 2008 une augmentation continue et soutenue. En effet entre ces deux dates celle-ci a été multipliée par 2,6 sur le ban. Différents facteurs peuvent expliquer ce phénomène.

Tout d'abord, sur cette période, on constate un taux de variation dû au solde naturel constant mais relativement faible. Ceci a donc influé sur l'évolution de la population mais de façon limitée. Sur la période d'étude, de 1968

Evolution de la population 950 850 750 756 785 590 650 550 450 411 350 250 150 50 1968 1975 1982 1990 1999 2008

à 2008, on constate une diminution constante du taux de natalité, passant de 15,5‰ à 7,7‰ en l'espace de 40 ans. Malgré que cette évolution corresponde aux statistiques nationales, celle-ci semble plus accentuée et pourrait indiqué une population vieillissante sur la commune.

Ainsi, le principal facteur ayant permis l'accroissement de la population communale réside dans l'arrivée de nouvelles populations sur le ban. Cette hypothèse est confirmée par le taux de variation annuel dû au solde migratoire qui, au cours de la période, présente des chiffres élevés (+4,9% entre 1975 et 1982). La mise en parallèle de ces chiffres avec l'urbanisation de la commune permet de comprendre ce phénomène. En effet, ces différentes périodes ont vu la construction de nombreux lotissements qui ont donc attiré des populations sensibles à la qualité de vie que proposait la commune de Chaumousey. D'autre part, un des paramètres ayant poussé ces personnes à acquérir des biens ou terrains sur la commune réside dans la faible distance séparant Chaumousey et Épinal. En effet, ceci a permis à la commune de bénéficier du phénomène de périurbanisation. Ce phénomène est engendré par différents paramètres comme la recherche d'un cadre de vie agréable et un prix des terrains et de l'immobilier généralement plus faible que dans les villes centres. Ces données couplées à un contexte économique favorable sur la ville centre (ici Épinal) permettent aux communes périphériques de voir leur population augmenter de façon très rapide à l'instar de Chaumousey.

Généralement, ce phénomène de périurbanisation touche des personnes jeunes en âge d'avoir des enfants. Il semblerait, au vu des chiffres de la natalité que ceci soit quelque peu différent sur la commune de Chaumousey. En effet le taux de natalité relativement faible sur la période étudié laisse à penser que les nouveaux arrivants n'ont pas permis de renforcer le nombre de naissances sur le ban.

Dans de nombreuses communes, ce phénomène de périurbanisation est accompagné d'un problème courant : la transformation des communes périphériques en communes dortoirs. Dans ce cas, la majorité des habitants travaillent à l'extérieur de la commune (principalement à Épinal et son agglomération) et ne s'y rendent que pour dormir.

Ceci est à atténuer dans le cas de Chaumousey puisque cette augmentation de population a tout de même été accompagnée par la création de quelques commerces et services de proximité, permettant à certains habitants de travailler sur la commune, et d'y effectuer des achats de premières nécessités.

Après une très forte croissance de sa population, entre 1968 et 1990, la commune a connu une « rupture » de son accroissement de population. En effet, entre 1990 et 1999, la population communale ne s'est accrue que de 29 habitants, exclusivement liés au solde naturel. Par la suite, dès 1999, Chaumosey a renoué avec un accroissement de sa population, malgré un taux de variation dû au solde naturel égal à 0. La commune a en effet accueilli 73 nouveaux habitants, principalement du fait de la construction de quelques lotissements.

Il semble, au vu de ces chiffres, que la commune ne connaît, jusqu'alors, pas d'essoufflement du phénomène de périurbanisation et que chaque opération de construction trouve preneur sur le ban.

Pour finir, outre le phénomène de périurbanisation, la création de différentes zones d'activités comme Innova 3000 à Thaon-les-Vosges ont permis à la commune de maintenir don rythme d'accroissement de la population.

Source INSEE	Population 1982	Population 1990	Population 1999	Superficie (km²)	Densité hab/km² 1999
Arrondissement d'EPINAL	232 204	228 115	225 898	3 098	73
Canton d'EPINAL-OUEST	17 312	18 444	19 085	113	169
CHAUMOUSEY	590	756	785	9	90

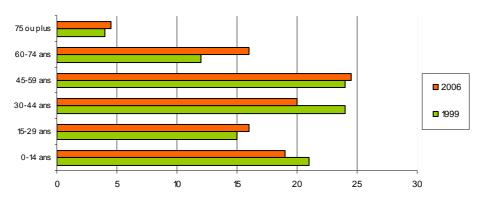
Si l'on compare l'évolution démographique de Chaumousey avec celle du canton d'Épinal Ouest dont elle fait partie, on constate une évolution sensiblement identique.

A l'inverse du canton et de la commune, l'arrondissement d'Épinal connaît une baisse de population relativement conséquente entre 1982 et 1999.

Aussi, il semble que, à une grande échelle, la dynamique de la population et de l'économie spinalienne soit à la baisse mais que celle-ci se concentre sur certains secteurs et notamment sur le canton d'Épinal Ouest.

b) Structure de la population

Evolution de la population par tranches d'âges (%)



La comparaison de la pyramide des âges entre 1999 et 2006 met en évidence un léger recul des populations les plus jeunes, au profit des populations d'âge plus avancé (à l'exception de la classe des 15-29 ans qui croît légèrement).

Pour mémoire, la population de Chaumousey croît durant cette période de 1,3%, 2006 étant l'année où la commune compte le plus d'habitants (parmi les années de référence).

La répartition de la population en 1999 fait apparaître une structure relativement équilibrée, où les moins de 45 ans sont majoritaires malgré une forte représentation des 45-59 ans. Ces données, croisées avec le taux de natalité de la commune, semblent indiquer que le profil des nouveaux arrivant sur le ban correspond à des couples avec enfants.

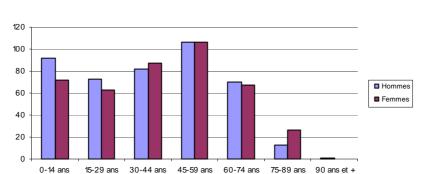
La répartition de la population de 2006 affiche une très légère tendance au vieillissement de la population.

Ainsi, entre 1999 et 2006, on note une évolution de la structure de la population qui se manifeste par :

- → une diminution de la classe d'âges des plus jeunes (0-14 ans) sur le ban communal.
 Ce phénomène peut s'expliquer par le passage des enfants dans la tranche d'âges supérieure et par une diminution du taux de natalité.
- → une augmentation des 15-29 ans. Ce phénomène peut s'expliquer par le passage des enfants dans la tranche d'âges supérieure et d'autre part par l'arrivée de jeunes sur la commune (lié au phénomène de périurbanisation). Il est en effet courrant que suite au lycée, les jeunes quittent leur domicile pour effectuer leurs études dans les pôles universitaires. La commune de Chaumousey n'échappant pas à ce phénomène malgré la présence sur Epinal de quelques filières de formation supérieure, l'augmentation des 15-29 ans indique donc l'arrivée de nouveaux habitants dans cette classe d'âge.
- → une diminution des 30-59 ans. Cette diminution s'explique pour grande partie par le passage de personnes dans la classe d'âges supérieures (hausse des 45-59 ans). Elle semble en outre confirmer le fait que les nouveaux arrivants (taux de variation dû au solde migratoire : +1,2% entre 1999 et 2006) appartiennent à la classe d'âge des 15-29 ans.
- → une hausse relativement importante des plus de 60 ans au sein de la population globale. Cette évolution est une conséquence directe du vieillissement de la population.

On note donc malgré un léger vieillissement de la population entre 1999 et 2006 une structure de population tout de même équilibrée. Le fait que cette structure ce maintienne est à mettre en parallèle avec l'arrivée sur le ban de populations jeunes, qui pourraient, dans les prochaines années, permettre une augmentation du taux de natalité.

Chaumousey se trouve donc aujourd'hui dans une position favorable vis-à-vis de sa structure de population, position à conforter par l'arrivée de populations jeunes.

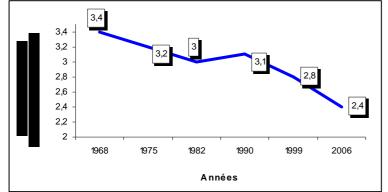


Répartition de la population par sexe et par tranche d'âges en 2006

La comparaison de la structure de la population par sexe met en évidence un léger déséquilibre de la répartition homme/femme récurrent pour chaque tranche d'âges hormis pour les 45-59 ans. Pour les 2 premières tranches d'âge de la vie et les 60-74 ans, la population masculine est supérieure en nombre. Pour toutes les autres tranches d'âges, les femmes reprennent la majorité et notamment pour les plus de 75 ans. Ce phénomène corrobore les statistiques concernant l'espérance de vie : les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Rappelons qu'au niveau national, les femmes ont une espérance de vie de 84,3 ans et les hommes de 77,5 ans (source INSEE 2008).

c) Structure des ménages

Sur la période 1968 – 2006, à l'instar des statistiques nationales, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer sur la commune de Chaumousey. Différents paramètres peuvent



permettre d'expliquer cette évolution à la baisse. Parmi les principales causes, citons notamment :

- la diminution de la natalité,
- le phénomène de décohabitation,
- la multiplication des foyers monoparentaux,
- une population des classes d'âges supérieures en augmentation.

Le léger sursaut présenté par ce graphique entre 1982 et 1990 correspond certainement à l'arrivée de familles sur le ban, familles composées de plus de 3 individus.

Les conséquences directes de ces chiffres en terme d'urbanisme et de logements sont une évolution des besoins de la taille des logements ainsi qu'une augmentation des besoins de constructions pour une population équivalente.

d) Population : constat et perspective de développement

- Chaumousey a connu une évolution démographique positive et forte entre 1968 et 2006. Cette augmentation est en majorité liée au phénomène de périurbanisation et donc à l'arrivée de nouveaux habitants sur le ban.
- La population communale présente une pyramide des âges avec un léger déséquilibre. Jusqu'alors, le taux de natalité de Chaumousey est resté relativement faible. C'est donc l'arrivée de nouveaux habitants, jeunes, qui a permis le renouvellement des générations. Afin de maintenir une population équilibrée en terme de générations, la commune de Chaumousey devra accueillir des jeunes populations en âge d'avoir des enfants.
- o La structure des ménages montre une diminution de leur taille à l'échelle de la commune. Ce phénomène, connu au niveau national entraîne une modification des besoins en terme de logements.
- L'élaboration du PLU doit être l'occasion pour la commune de travailler ces chiffres et de conserver une population dynamique.

2.2- Activités

a) Population active

Source INSEE	1999	2006
Population active	379	426
Population active ayant un emploi	342	401
Total chômeurs	34	25
soit en %	9.0%	5.8%
dont hommes	16	14
dont femmes	18	11

Le taux de chômage de 1999 peut s'expliquer par la fermeture de l'entreprise Victor Perrin a Uxegney dont une partie des Calmosiens y travaillaient.

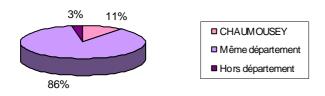
Le nombre d'actifs sur la commune a connu une évolution positive de 1999 à 2006. Le nombre d'actifs a augmenté de 12,4% pour cette période de référence, parallèlement à l'évolution de la population qui a augmenté de 9,3 %. Cette hausse s'explique à la fois par l'arrivée sur la commune de couples constitués de 1 voire 2 actifs, l'entrée dans la vie active de certains jeunes de la commune et également l'augmentation de l'activité féminine.

Le taux d'activité de la commune est également marqué par l'accroissement général de l'activité féminine. En 2006, 47,6 % des actifs sont des femmes. Bien que la part des femmes dans la population active totale soit inférieure à celle des hommes, on note entre 1999 et 2006 une amélioration de leur situation par rapport au chômage. En effet, entre ces deux années le nombre de femmes touchées par le chômage a diminué, présentant en 2006 un taux inférieur au taux de chômage des hommes.

Ces différentes donnée sont à mettre en parallèle avec l'analyse de l'évolution générale de la population : Chaumousey séduit prioritairement des couples d'actifs désireux de vivre dans un cadre de vie de grande qualité néanmoins très bien desservi par les voies de circulation et très proche des pôles d'emploi et de services.

b) Migrations alternantes

Lieu de travail des actifs ayant un emploi en 2006



Le graphique ci-contre permet d'étudier la répartition du lieu de travail des actifs ayants un emploi de la commune de Chaumousey.

Rappelons que le développement de la commune a été rendu possible par le phénomène de périurbanisation. Ce phénomène qui consiste développement des communes périurbaines autour ďun centre regroupant les activités est mis en avant par ce graphique. En effet, plus de 8 habitants sur 10 quittent Chaumousey pour exercer leur activité professionnelle.

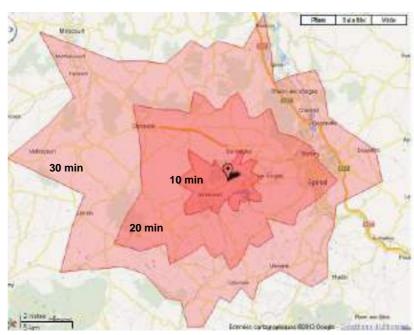
Leur destination est principalement Epinal et son agglomération qui regroupe un grand nombre d'activité. D'autre part, des zones d'activités comme INOVA 3000 drainant de nombreux emplois accueillent quelques Calmosiens.

Parallèlement, 3% des actifs ayant un emploi quittent le département pour travailler. Ici, la position de la commune à proximité de la nationale 57 permet à ces habitants de rejoindre le sillon mosellan fortement pourvoyeur d'emplois.

Pour finir, 11% des actifs ayant un emploi exercent leur activité professionnelle sur le territoire. Ceci dénote donc d'un tissu économique relativement développé.

La commune bénéficie donc d'une situation géographique intéressante au niveau de l'emploi, confirmée par l'augmentation du nombre d'actifs dans la commune sur la période 1999-2006. Un isochrone permet de mettre en évidence le temps de parcours nécessaire depuis la commune pour atteindre les pôles principaux et secondaires des environs.

La création d'un isochrone permet de présenter la zone couverte pour 10, 20 et 30 minutes de voiture. Les deux communes d'importance que sont Epinal et Thaon-les-Vosges sont ainsi accessibles en moins d'une demi-heure (en situation de trafic normal).



Isochrone 10,20 et 30 au départ de Chaumousey en voiture.

c) Activités de la commune

On recense sur la commune les artisans suivants :

- ✓ Boulangerie L'INATTENDU
 ✓ Coiffeur COUPE-TIFF
 ✓ Ebénisterie

- ✓ COMESSE Soudure
- ✓ Cabinet Médical (Médecin généraliste)
- ✓ Entreprise CHARRONT David (maçonnerie, charpente, couverture,...)
- ✓ S.A.R.L. Robert (terrassement)
- ✓ TOUL pour la Pêche + Bar
- ✓ Les Ecuries du Lac
- ✓ E.V.B.S. (vente bois et entretien des espaces verts)
- ✓ Restaurant le Calmosien
- ✓ Entreprise B.A.C. (maconnerie)
- ✓ Paysagiste
- ✓ Renov'vite

Ainsi que les associations suivantes :

- ✓ Amicale de l'Ecole Chaumousey-Sanchey (kermesse, boum enfants, loto,...)
- ✓ Association Vivre à Chaumousey-Sanchey (belote, marche, pique-nique,...)
- ✓ Le Couarauge (activités manuelles diverses)
- ✓ Société de chasse
- ✓ Association du bulletin communale
- ✓ A.S.G.D.C. (pétanque, football, tennis, judo,...)
 ✓ Association S.C.O.O.P. (soirée beaujolais, visites,...)
- ✓ Association « Les Pieds dans l'eau » (aquagym)
- ✓ Gymnastique Détente Calmosienne (activités de mise en forme)
- ✓ Lire et faire lire (bibliothèque communale)

Aussi le tissu d'entreprises et d'associations est relativement bien développé en proportion avec la taille de la commune. Par ailleurs, les habitants disposent de tous les commerces et services d'Epinal situés à proximité.

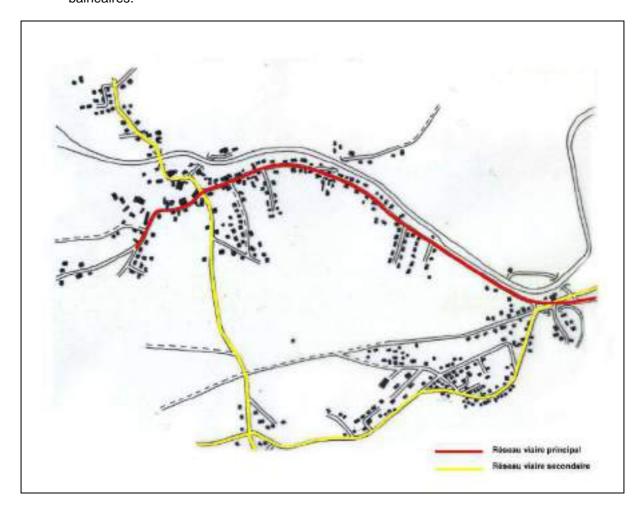
d) Activités : constat et perspectives de développement

- o La population active de la commune croit ces dernières années. Ceci est à mettre en parallèle avec les raisons de l'augmentation de la population communale, à savoir le phénomène de périurbanisation (le profil des nouveaux arrivants correspond à des couples
- o Le bassin d'emploi d'Epinal permet à Chaumouzey de bénéficier d'un taux d'emploi relativement élevé. D'autre part, la présence sur le ban de différentes activités permet de conforter ces chiffres.
- o Les habitants bénéficient de la proximité des zones commerciales de l'agglomération spinalienne et des services et associations sur la commune (boulangerie, médecin...)

2.3- Analyse urbaine

La commune de Chaumousey possède une structure urbaine particulière puisque celle-ci est composée de deux villages :

- Chaumousey: Ce village est organisé autour d'un centre ancien dont l'origine est représentée par son Eglise. Au fur et à mesure de son histoire, la commune s'est développée, dans un premier temps le long de l'axe de la RD460, puis sur des axes perpendiculaires à la RD et sur des secteurs excentrés. La trame urbaine de Chamousey possède l'originalité d'être bordée par le canal de l'Est qui suit sur le ban une direction parallèle à la RD.
- Bouzey : Le village de Bouzey dont l'origine est liée à la présence de quelques fermes non loin de la RD460 a connu quant à lui un développement plus récent, notamment lié à l'attrait touristique de ban. Aujourd'hui, la trame de ce village sans présenter une densité importante, propose une trame relativement compacte dont l'organisation se rapproche des stations balnéaires.



a) Le centre ancien :

Morphologie urbaine :

Le centre ancien de la commune se positionne donc autour de l'Eglise. A l'origine, le village de Chamousey présente une structure de village tas, avec une trame relativement dense. L'Eglise occupe dans cet espace une place centrale. Aujourd'hui, hormis l'organisation typique de ce centre, peu de constructions anciennes témoignent de ces temps passés. Au delà du centre positionné autour de l'Eglise, de nombreuses constructions anciennes sont disséminées le long de l'axe de la RD 460.

En terme de centralité, deux secteurs se distinguent dans le village de Chaumousey. Il s'agit du centre historique où se trouvent la Mairie, l'école ainsi qu'un restaurant et un centre plus récent où se sont développés quelques commerces (boulangerie) et services (coiffeur, médecin...).

Architecture :

Dans le cœur du village ancien, peu de constructions anciennes sont encore aujourd'hui présentes. L'ensemble des constructions anciennes est disséminé entre le centre ancien et les abords de la RD 460. Ces constructions se distinguent très facilement des constructions récentes par leur architecture. Il s'agit de constructions principalement isolées (rarement mitoyennes) en pierres, à l'image de la construction du 54, place de la Mairie. Ces constructions présentent des volumes imposants. La plupart des constructions anciennes possèdent des ornements architecturaux notables comme des portes charretières avec linteaux cintrés,



Ancienne construction, RD 460.

encadrements de fenêtres, des socles, des chaînages en pierre taillée aux angles des

façades, des lambrequins (frise en bois en sous face de toiture). On notera que la pierre employée pour ces différents éléments n'est pas du grès, pourtant très utilisé dans le département.

Les toitures des bâtisses anciennes sont majoritairement des toitures deux pans au faitage parallèle à la voirie et dont la couleur reprend celle de la terre cuite. Il est cependant courant sur la commune d'observer des constructions anciennes à 4 pans. Ces constructions correspondaient aux logements des familles les plus riches de la commune.

Malgré la présence de caractéristiques traditionnelles, la lecture urbanistique de la trame révèle toutefois des modifications maladroites qui appauvrissent le potentiel patrimonial du village. Certaines réhabilitations datant des années 1970-1980 ont dénaturé voire banalisé les façades traditionnelles notamment au niveau des portes charretières et des fenêtres (proportions inversées : baies plus larges que hautes), des volets (suppression des volets battants bois et des persiennes au profit de volets roulants PVC), des menuiseries (changement au profit d'huisseries PVC blanc) et des appentis annexés (vérandas,...).

La hauteur des constructions dans l'ensemble du village est homogène et se présente souvent en R+1 (plus combles).

✓ Le foncier :

Le foncier ne présente pas de caractéristiques communes à l'échelle du territoire. En effet, on note aujourd'hui une diversité de tailles et de formes de parcelles sur lesquels la création du canal de l'Est a très certainement influé.

b) Les extensions récentes :

Morphologie urbaine.

Les extensions urbaines sont cette fois positionnées sur les deux villages :

<u>Chaumousey:</u> Le développement des extensions récentes poussé par le phénomène de périurbanisation n'a pas suivi de schéma d'aménagement d'ensemble. Les extensions urbaines récentes correspondent, en effet, en majorité à des lotissements positionnés çà et là au gré des opportunités foncières. Aujourd'hui la plupart de ces lotissements correspondent à des entités urbaines juxtaposées sans liaisons entre elles. Ces lotissements sont en grande partie organisés sous forme d'antennes en impasses, directement connectées sur la RD460. Outre les quelques lotissements connectés sur la RD460,



Construction récente

on note la présence d'un lotissement (Pâquis des Haies) implanté de façon déconnecté de la trame urbaine. Ces

différentes entités possèdent un fonctionnement propre. Les voiries de l'ensemble de ces lotissements sont très peu larges (environ 5 mètres) et ne proposent de plus, pas de places de stationnement identifiées. De ce fait, on constate aujourd'hui que ces voiries sont des espaces monofonctionnels uniquement dédiés à la circulation.

D'une façon générale, le village de Chaumousey présente une structure urbaine étalée où les constructions récentes se sont développées soit le long des voiries existantes soit sous formes de lotissements en impasses. Cet urbanisme consommateur d'espace a quidé le développement de la commune.

Bouzey: La quasi intégralité des constructions du village de Bouzey correspond à des constructions récentes. Peu d'opérations d'ensemble ont vu le jour sur ce village. Les constructions sont positionnées autour d'un tissu viaire dense, permettant ainsi une certaine compacité de la trame urbaine. constructions situées en bordure de l'étang de Bouzey jouissent de très belles perspectives. De ce fait, ce secteur est soumis à une pression foncière plus importante que le reste du village. Sur certaines voiries, souvent peu larges, apparaissent des problèmes de stationnement des véhicules. Les accotements des voiries internes ne sont pour la plupart pas aménagées obligeant les piétons à emprunter la voie destinée aux véhicules pour leurs déplacements.



Voie monofonctionnelle, village de Bouzey.

Architecture et foncier :

Dans l'ensemble, les constructions pavillonnaires des différents lotissements présentent une architecture sans caractère référentiel marqué et en décalage par rapport au village traditionnel. En effet, l'organisation du centre ancien est par implantations bousculée des architecturalement, dénotent (Volumes complexes des constructions, toitures multi-pans, couleurs et aspect des constructions différents, proportions des ouvertures...) et qui, en termes d'occupation d'espace, procurent une aération plus forte à l'organisation traditionnelle.



Construction récente

Le parcellaire des extensions récentes est beaucoup plus carré et le réseau viaire en décalage avec la partie ancienne du village (voirie en impasse, bouclage viaire, rond-point,...). Les pavillons sont souvent positionnés au centre de la parcelle et présentent une trame très aérée. Les pavillons marquent un net recul par rapport à l'alignement et se posent au centre de la parcelle. On note également le fort impact visuel de certaines clôtures qui délimitent les unités foncières et compartimentent l'espace. Cette image est renforcée par l'utilisation de matériaux hétéroclites et d'essences végétales extrarégionales.

c) Les exploitations agricoles :

Différents types d'exploitations agricoles sont présents sur le ban. Il s'agit d'anciennes fermes, imposantes par leur architecture et les matériaux qui les composent ou de bâtiments agricoles récents, pour la plupart métalliques ou en bardage bois. En fonction de leur position et de l'aspect des matériaux qui composent ces bâtiments ceux-xi impactent plus ou moins fortement les paysages.

d) Les entrées de villages :

Entrée Est de Bouzey par la D460. Depuis Epinal (et les Forges), La D460 dessert dans un premier temps par le biais d'un carrefour le village de Bouzey. A travers ce secteur, sans réelle structure ni harmonie d'ensemble, ne transparaît pas une réelle impression d'entrée de village.

Entré Est de Chaumousey: Cette entrée accompagnée sur la partie droite par le canal de l'Est est marquée par un panneau d'entrée en agglomération et par quelques constructions ne composant ni d'un coté ni de l'autre de réel front bâti. Les perceptions lointaines et linéaires, le manque de traitement des accotements n'incite pas l'automobiliste à ralentir dès l'entrée dans la zone agglomérée. La limitation de vitesse y est d'ailleurs de 70 km/h.



Entrée Ouest de Chaumousey : Cette entrée comme la précédente ne présente pas de réel travail paysager des accotements afin de marquer l'entrée en agglomération. Cependant, la courbe que suit la D460 sur ce secteur ainsi que les constructions et leurs haies incitent les automobilistes à ralentir. Quelques mètres avant cette entrée se situe un stockage de matériaux et de bennes dénaturant fortement la qualité paysagère du secteur.



Les différentes autres entrées de villages correspondent à des entrées secondaires. L'une de ces entrées (entrée Nord de Chaumousey) pourrait faire l'objet d'un travail d'intégration et de structuration afin de marquer clairement l'entrée en zone agglomérée.



e) Les espaces publics :

La commune compte peu d'espaces publics hormis les espaces de loisirs situés en bordure du lac de Bouzey. Le reste des espaces publics est centralisé entre la Mairie et l'école. Il s'agit d'un terrain multisports et d'une aire de jeux pour enfants. La commune ne possède donc pas de réel lieu de rassemblement central propice à l'échange entre les habitants.

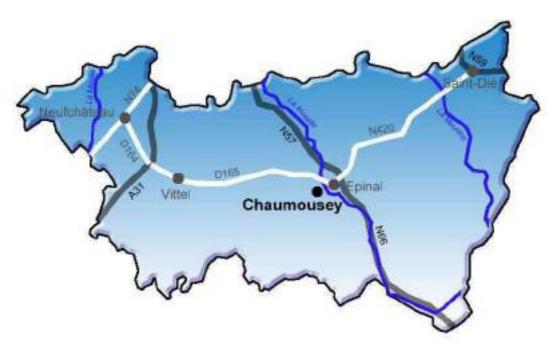


Aire de jeux.

Voies de communication

Chaumouzey occupe à l'instar des communes de l'agglomération spinalienne une position stratégique par rapport aux voies de circulation. En effet, celle-ci est située à seulement quelques minutes de l'échangeur de la N57 (par Uxegney) permettant ainsi l'accès au sillon mosellan et aux grandes villes de la Région. D'autre part, à une échelle cette fois départementale, la D460, traversant le village de part en part, permet de regagner directement les villes de Darney (sud ouest) et Epinal (nord est). Pour finir, à quelques kilomètres du ban se situe la RD166 qui permet de rallier la ville de Neufchâteau.

A l'échelle communale, Chaumousey bénéficie d'un réseau d'axes secondaires développé permettant de parcourir aisément le territoire communal.



g) Déplacements doux

Du fait de son caractère touristique, la commune bénéficie de différents chemins de déplacements doux balisés. Il s'agit de chemin de randonnée pédestre mis en place par l'intercommunalité et le club Vosgien. Ainsi, les habitants et visiteurs pourront lors de leurs promenades découvrir les paysages diversifiés du ban.

D'autre part, le canal offre sur ces berges la possibilité de au marcheurs de se déplacer en toute sécurité tout en appréciant la proximité de l'eau.

Le réseau routier n'offre pour sa part aucune voie dédiée aux cyclistes.

CHAUMOUSEY - Plan Local d' Urbanisme

LIAISONS DOUCES

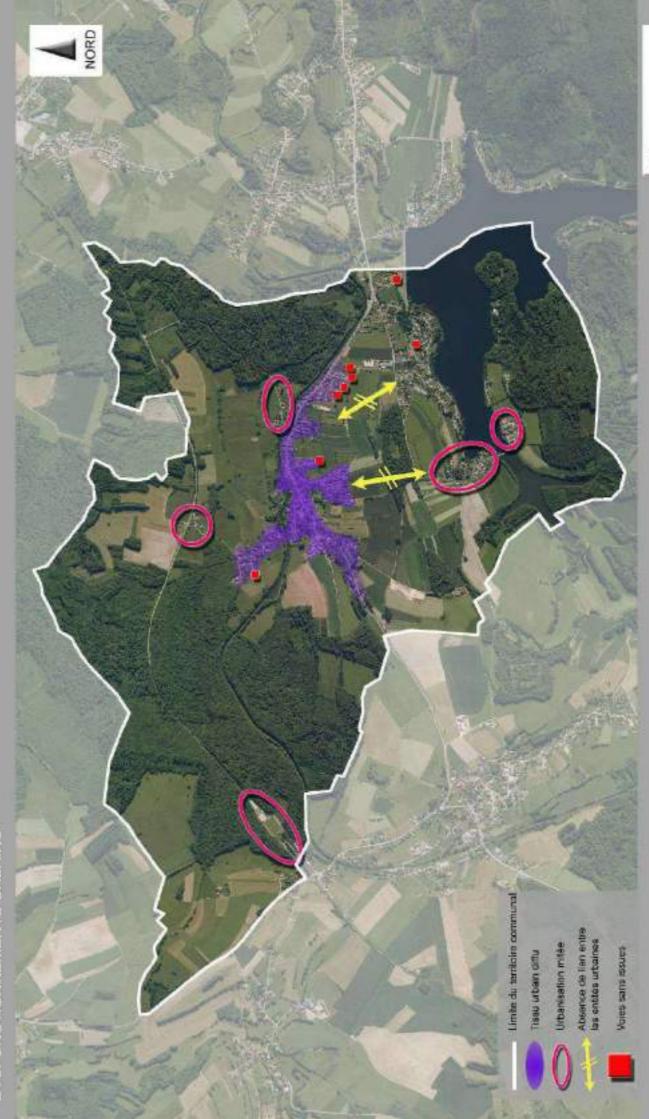


h) Analyse urbaine : constat et perspectives de développement

- o Le centre historique du village de Chaumousey est représenté par l'Eglise. De ce point de départ se sont égrenées de nombreuses constructions anciennes le long de la RD 460. Par la suite, les constructions récentes sont venues s'implanter sur les espaces laissés libres entres ces constructions ainsi que dans de nombreux lotissements prenant la forme d'entités urbaines juxtaposées et connectées à la DR 460 (hormis le Pâquis des haies).
- o Aujourd'hui, Chaumousey ne possède pas de réel centre. Deux centralités peuvent toutefois être identifiées, chacune d'entre elle étant positionnée le long de la RD460. Il s'agit de l'Eglise, accompagnée de l'Ecole, de la Mairie et de terrains de jeux, et d'un secteur rassemblant un médecin un coiffeur et un boulanger.
- o Ces différents éléments devront être pris en compte dans la planification futur de la commune afin notamment, d'éviter certaines formes urbaines peu propices à l'échange et au développement d'un esprit de village.

CHAUMOUSEY - Plan Local d' Urbanisme

DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS



ond: Geoportall

ESpace & TERRitoires

chelle: 1/25 00

CHAUMOUSEY - Plan Local d' Urbanisme



2.4- Logements

a) Types de résidences

Source INSEE	1975	1982	1990	1999	2006
Nombre de logements	196	295	390	373	429
Résidences principales	126	193	245	282	352
Résidences secondaires	65	86	128	80	57
Logements vacants	5	16	17	11	20

La population de Chaumousey a été multipliée par 2,5 au cours des 40 dernières années, essentiellement en raison de l'installation de nouveaux habitants sur la commune. Entre 1975 et 2006, l'urbanisation a donc suivi la même tendance à la hausse et a progressé de manière similaire (multiplication par 2,18 en 31 ans), ce qui représente 233 logements supplémentaires sur le ban communal.

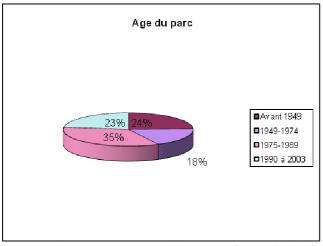
En trois décennies, le nombre de résidences principales a progressé de + 226, soit une augmentation de 179 %, évolution intensive notamment due à la construction de lotissements regroupant des pavillons individuels. Cette hausse s'est amorcée réellement à partir des années 1970 et s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Seule la période 1990-1999 a vu une diminution du rythme des constructions période pendant laquelle la population n'a que peu augmenté.

Le village d'avant les années 1950 s'étendait principalement autour de l'église, ainsi que le long de la RD460. Avec le temps, des constructions individuelles sont venues poursuivre la trame urbaine existante (le long de la RD460...) et plusieurs lotissements se sont implantés de manière éloignée et déconnectée du centre historique, principalement sous forme « d'antennes » connectées à la RD460 (rue des Trois Pommiers, Allée des Charmilles...). Parallèlement au bourg centre, le village de Bouzey s'est développé de façon très rapide, mais cette fois principalement sous forme de constructions individuelles et non de lotissements.

Paramètre essentiel sur la commune, Chamousey compte parmi son parc de logement 13,3% de résidences secondaires. Ce chiffre a très fortement évolué pendant la période de référence. En effet, celui-ci a atteint en 1990, 33% du nombre total de logements après avoir augmenté de façon constante depuis 1975. Par la suite, le nombre de résidences secondaires a sensiblement diminué (division par 2 en l'espace de 15 ans). Cette diminution peut à nouveau s'expliquer par le phénomène de périurbanisation qui a pu créer une raréfaction du nombre de logements disponibles et donc des rachats de résidences secondaires ainsi transformées en résidences principales avec un cadre très agréable (lac de Bouzey).

La commune comptait, en 2006, 20 logements vacants sur son territoire. Malgré le faible pourcentage que représentent ces logements, ceux-ci constituent un potentiel d'accueil non négligeable.

b) Âge du parc



La commune de Chaumousey possède un parc de logements relativement hétérogène en termes d'ancienneté des constructions. En effet, les constructions anciennes (avant 1949) ne représentent que 24% du parc de Chaumousey, ce qui corrobore les précédents chiffres de l'évolution du nombre logements sur la commune. Ces constructions sont principalement localisées à proximité de l'Eglise. Par la suite, la commune a connu un rythme de construction soutenu, dont la période la plus marquée correspond aux années 1975 - 1989 et notamment aux lotissements de la rue des Trois Pommiers et du Pâquis des haies. Suite à ces nombreuses constructions entre 1975 et 1989, les

constructions se sont poursuivies sous forme de lotissements mais aussi de façon individuelle.

c) Confort du parc

Globalement, le confort du parc de logement de la commune s'avère satisfaisant au vu des chiffres cidessous:

- Salle de bain avec baignoire ou douche : 98,6 %
- ✓ Chauffage central collectif ou individuel: 59,9 %
- ✓ Chauffage exclusivement électrique : 16,3 %

Bien que ces chiffres ne permettent pas une analyse précise et définitive du confort du parc de logements, ils permettent d'en donner une idée approximative.

d) Statut d'occupation

Le parc des résidences principales de Chaumousey est principalement caractérisé, en 2006, par des logements individuels, de 4 pièces et plus (pour plus de 90% des cas). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de leur habitation, les locataires ne représentant que 15,2%. Ces chiffres confirment la logique du phénomène de périurbanisation dans lequel les personnes s'éloignent du centre des agglomérations pour devenir propriétaire de leur habitation à moindre coût dans des communes suburbaines voir rurales.

Notons que la commune n'accueillait en 2006 aucun logement locatif HLM d'après les données de I'INSEE.

e) Logement : constat et perspectives de développement

- o On constate, entre 1975 et 2006, une augmentation très nette du nombre de logements visiblement due à la construction neuve et à la reprise des résidences secondaires et des logements vacants. Le parc de logements vacants constitue encore en 2006 un potentiel d'accueil non négligeable pour la commune.
- o La commune n'accueille sur son ban aucun logement locatif aidé.
- o La commune dispose d'un parc de logements majoritairement récent qui correspond pour grande partie à des lotissements.

f) Le potentiel constructible

La commune peut se densifier davantage, grâce aux quelques dents creuses présentes. Une dent creuse est une rupture prononcée dans la morphologie du bâti, et offre un potentiel constructible dans les zones UA et UB.

Stratégie urbaine et potentialité de développement

Cette organisation spatiale spécifique implique un potentiel de 37 terrains disponibles à l'intérieur même de la trame. Il est impératif de tenir compte de ce facteur pour mener une réflexion sur le développement urbain.

Parallèlement, toute réflexion devra prendre en compte les caractéristiques évoquées ci-dessus pour faire évoluer la trame urbaine, notamment la présence d'importantes zones de jardins.

En conclusion, cette organisation spatiale implique un potentiel de terrains disponibles à l'intérieur même de la trame. Il est impératif de tenir compte de ce facteur pour mener une réflexion sur le développement urbain et ainsi limité l'étalement qui a été la règle jusqu'alors.

Parallèlement, toute réflexion devra prendre en compte les caractéristiques évoquées ci-dessus pour faire évoluer la trame urbaine.

Chaumousey recèle des « dents creuses », c'est-à-dire d'espaces disponibles, libres de toute construction. Les « dents creuses » sont des terrains pas encore construits dans le secteur urbanisé mais desservis par les réseaux existants et accessibles par une voie carrossable (parcelles viabilisées en attente de construction). Celles-ci forment des trous dans l'alignement bâti et engendrent une discontinuité dans la trame urbaine.

Dans une optique de préservation de l'unité urbaine du bourg, il est donc judicieux de cibler ces espaces vacants et de veiller à leur comblement avant toute urbanisation extra-muros. Il paraît nécessaire de verrouiller les limites de l'urbanisation actuelle et de contrôler l'urbanisation future de manière à ne pas poursuivre une extension urbaine en chapelet.

Dans l'intérêt de la commune, il est important de ne pas dénaturer la typologie du bourg compact mais polynucléaire. Pour ce faire, plusieurs solutions sont envisageables :

- réhabiliter les maisons laissées à l'abandon dans le centre ancien,
- combler les « dents creuses » existantes dans le centre ancien avant d'urbaniser à l'écart,
- définir une politique d'extension du bourg en s'appuyant sur la trame bâtie existante (respect de l'alignement bâti, de la typologie d'habitat, des matériaux,...).

Il ressort de la cartographie du potentiel constructible visible ci-après, des capacités urbaines théoriques de l'ordre de 1.79 ha basées sur des « poches » disponibles dont la surface est supérieure à 2000 m². A l'intérieur de l'enveloppe urbaine, le SCoT des Vosges Centrales recommande en effet de considérer tout ce qui peut être raisonnablement urbanisé avec la possibilité d'un seuil de tolérance pour ne pas prendre en compte les terrains inférieurs à 2000 m².

Calque des contours : esterr-dents creuses

Nombre de contours : 37

48365.34 m² Surface totale des contours : Somme des surfaces arrondies : 48365.32 m²

Surface	Périmètre
74.90 m ²	42 m
1469.14 m²	217 m
1803.43 m²	244 m
1839.64 m²	202 m
479.48 m²	99 m
1491.24 m²	200 m
763.73 m²	120 m
989.81 m ²	143 m
1235.95 m ²	169 m
950.18 m ²	125 m
1300.68 m²	185 m
1217.76 m²	156 m
1754.69 m ²	214 m
1902.81 m²	179 m
1034.59 m ²	130 m
1355.58 m ²	161 m
3326.85 m ²	236 m
1266.94 m²	157 m
2400.42 m ²	248 m
996.88 m ²	146 m
2542.01 m ²	215 m
3348.17 m ²	318 m
1337.65 m ²	147 m
955.03 m ²	129 m
1126.79 m ²	180 m
2398.00 m ²	206 m
3921.25 m ²	323 m
644.94 m²	108 m
74.90 m²	42 m
74.90 m²	42 m
74.90 m²	42 m
1468.57 m²	157 m
747.73 m²	117 m
1771.08 m²	195 m

Il ressort dans l'étude des dents creuses que seules 6 dents creuses présentent une superficie supérieure à 2000m². Aussi, elles constituent un potentiel de 1.79ha.

CHAUMOUSEY - Plan Local d' Urbanisme

2.5- Équipements

a) Equipements publics

Chaumousey dispose des équipements habituels sur ce type de commune, c'est-à-dire une mairie, une église et un cimetière. La commune compte également une école, une salle polyvalente, une bibliothèque, un terrain multisports, une aire de jeux. La présence du lac de Bouzey permet en outre aux habitants de la commune de profiter de « plages », et infrastructures liées au tourisme.

Les équipements sont développés et répondent à la demande des différentes tranches d'âges des habitants. La plupart des équipements courants de superstructure absents du village existent sur Epinal et son agglomération (zones commerciales, hypermarchés...).

b) Alimentation en eau potable

Le réseau d'adduction d'eau potable (datant d'une cinquantaine d'années) de la commune est géré par le syndicat des eaux de l'Avière. Les eaux distribuées aux habitants de la commune proviennent de sources situées sur le territoire de Renauvoid. Les analyses des services l'ARS indiquent des eaux de bonne qualité.

c) Assainissement

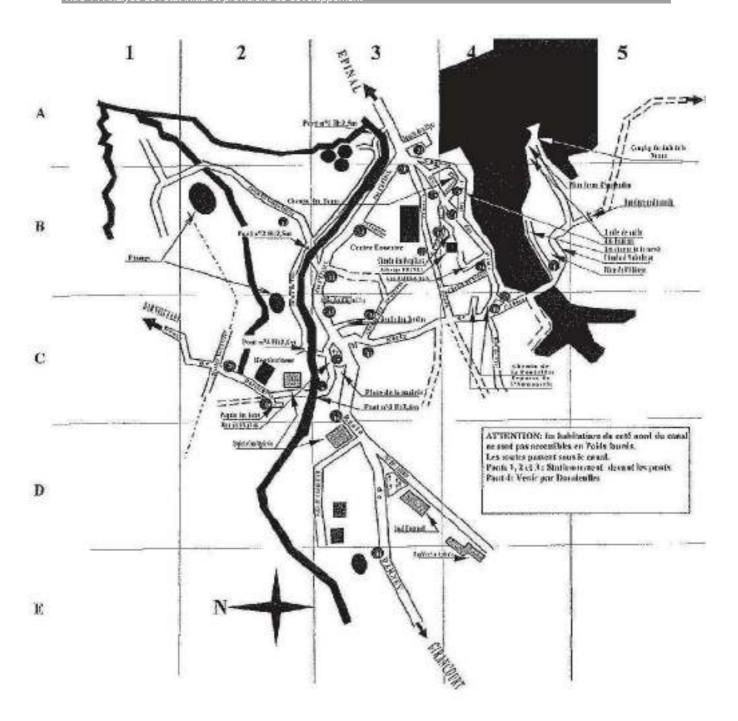
La commune dispose pour le village de Chaumousey d'une station de traitement des eaux de type lagunage. Parallèlement, le village de Bouzey est pour sa part raccordé à un réseau d'assainissement collectif, dont les eaux sont traitées par une station intercommunale située sur le territoire de Sanchey. Pour des raisons techniques et économiques, quelques constructions du ban dispose d'un assainissement individuel.

d) Transport en commun

La commune bénéficie du passage d'une ligne de transport en commun régulière. Il s'agit de la ligne Epinal. Les différents horaires permettent aux habitants de la commune de Monthureux-sur-Saône se rendre à Epinal sans utiliser de véhicule personnel.

e) Défense incendie

La commune a réalisé elle-même un relevé des poteaux incendies existants sur la carte ci-dessous. Elle signale que toutes les bornes incendies fonctionnent.



CHAUMOUSEY Mise à jour:01/05/2013

POINTS D'EAU INCENDIES CHAUMOUSEY

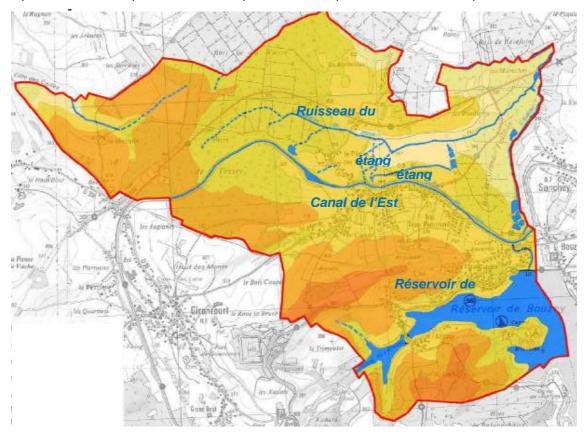
					BORNE	SINCENDIE	BORNES INCENDIE SECTEUR DU VILLAGE	1,468	
Neu Diomètre Pression alimentation statique en bar	Diomètre all mentation		Pressé statique e	2 2	Deblt max en m3	Débit à 1 bar en m3	Diamétres de sorties	Blats	Remarques
Route de l'Abbaye Fonte de 80 5,5	Fonte de 80		S.	5	88	28	1X110 2X65	RAS	
Rue de Darney Fonte de 125		Fonte de 125		9	83	57	1X110 2X65	Bouchon abturateur 110 rouillé	ondommagée
Rue Darney Fonte de 80	S. S. S. S. S. S.	Fonte de 80		9	16	6	1X110 2X65	RAS	
Route de Darnieulles Fonte de 125	Fonte de 125			6,5	7.0	09	1X120 2X65	RAS	
Rta Darnieulles Fonte de 125		Fante de 125		7	89	90	1X110 2X65	RAS	
Rte Darnieulles Fonte de 60?		Fonte de 60?		7	18	69	13065	RAS	
Rue d' Épisol Fonte de 150	Fonte de 150			6,5	93	72	1X110 2X65	RAS	In face de la Boufangerie
Rue Epinal Foote de 150	- A. C.	Forte de 150	9	7	101	09	1X110 2X65	RAS	En face du 575
Ruo Epinal Fonte de 150		Fonte de 150		8'8	102	9	1X110 2X65	joint de tête vérifier: fuite	Dans le massif de fleurs Entrée de la rue des 3 pomeniers
Chern des Gdes Fouillies PVC de 110		PVC de 110		7	75	61	1X110 2X65	RAS	En face du 190
Ruelle des Jardins PVC de 110		PVC de 110		4,9	139	277	1X110 2X65	Capot de protection ne vérouille pas	
Paquir dec Haies Fonte de 100		Forto de 100		7	28	65		RAS	vis de travers

23 bornes Contrôle effectué le vendredi 19 avri 2013

Afin de compléter le niveau actuel de couverture du risque contre l'incendie, des points d'eau naturels ont été identifiés et pourraient servir dans le cadre de la défense contre l'incendie néanmoins ils nécessiteraient des essais pompiers afin de s'assurer de leur accessibilité et de leur usage pour la défense contre l'incendie :

- Le lac de Bouzey qui constitue une ressource en eau importante notamment pour la défense incendie des habitations situées dans la zone UB situées à moins de 200m (route de l'Abbaye, rue des Bouleaux, rue des Pins, chemin des plages, impasse de la Digue).
- Le canal peut constituer une ressource en eau néanmoins il risque d'être difficilement exploitable à certains endroits car il est surélevé: des tests pompiers sont nécessaires. Potentiellement, il pourrait assurer la défense incendie des zones UC et UB situées à moins de 200m du canal (Rue d'Epinal, route de Darnieulles, chemin des Grandes Fouillies, rue les 3 Pommiers, chemin de la Batterie,...)
- L'étang « Les Grandes Curtilles » (zonage Ne) peut servir à la défense incendie de l'exploitationsagricole située le long de la route de Darnieulles.
- Un autre étang (zonage Ne) est situé entre la route de Darnieulles et le chemin des Granes Fouillies, le long du chemin de halage qui pourrait servir à la défense incendie des habitations isolées situées du côté nord du canal (chemin des Prés).
- L'étang Moutarde (Ne) pourrait également servie à la défense incendie des habitations de la rue Haies des Paquis.
- Le débit du ruisseau du Breuil est à vérifier. Il pourrait peut-être être utile pour la défense incendie des habitations pour les habitations isolées au Nord du ban (voie communale site sur Vannes des prés, route de Darnieulles et la future zone agricole constructible AC).

Le maillage des points d'eau naturel est développé et présent régulièrement sur le ban. Aussi il pourrait permettre d'assurer la défense incendie de l'ensemble du ban. Néanmoins des essais pompiers doivent lieux pour confirmer les possibilités d'exploitation réelle de ces points d'eau naturels.



Points d'eau naturels présents sur la commune.

f) Structures intercommunales

En résumé, la commune de Chaumousey fait partie de plusieurs structures intercommunales dont :

- Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière (CCPOVA). Elle est composée de 11 communes (Chantraine, Chaumousey Darnieulles, Domèvre-sur-Avière, Dommartin-aux-Bois, Fomerey, Les Forges, Girancourt, Renauvoid, Sanchey et Uxegney. Cette intercommunalité recense au total 12 309 habitants (source : INSEE 2006).
- ✓ Syndicat des eaux de l'Avière.
- ✓ Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales.
- ✓ Syndicat intercommunal d'assainissement.
- ✓ SÍCOVAD (traitement et collecte des déchets)

g) Gestion des déchets

Le traitement et la collecte des déchets sur la commune de Chaumouzey sont confiés au SICOVAD. Ainsi, une collecte sélective est organisée en porte à porte. Cette collecte est renforcée par des points d'apport volontaire positionnés à différents endroits de la commune.

h) Télécommunications

Le tableau ci-dessous indique la disponibilité des technologies sur la commune.

Technologies ADS	SL .
Technologie	Disponibilité
Internet par ADSL	✓
Fibre optique	Non renseigné
Télévision Numérique Terrestre	Non renseigné

x = non disponible / √= disponible

Chaumousey dépend de 3 centraux téléphoniques (NRA : Nœuds de Raccordement d'Abonnés) : les 1NA88 (Epinal), FGY88 (Les Forges) et 1GR88 (Girancourt).

3- Milieu physique et naturel

3.1- Relief

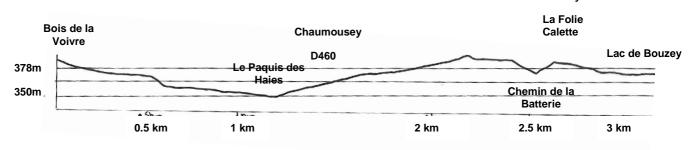
D'une façon générale, le territoire communal présente topographie clémente, aux pentes peu marquées. De nombreux petits vallons sont repérables sur le ban et apportent ainsi une diversité de paysages et de vues intéressantes. Ces différents vallons se positionnent notamment :

- à l'ouest du ban, de part et d'autre de la D460. Le talweg, non accompagné par un ruisseau mais présentant une certaine humidité, se situe à quelques dizaines de mètres au nord de la départementale. Le village de Chaumousey se positionne sur ce secteur.
- au nord du canal, suivant une direction ouest-est. Le talweg de ce vallon est marqué par l'écoulement du ruisseau du Breuil.
- à l'extrémité ouest du ban, au lieu dit la Michotte où s'écoule un ruisseau temporaire.

La partie sud du ban est représentée par un versant, exposé au sud, permettant d'apprécier de larges vues dégagées en direction du lac de Bouzey. C'est sur ce secteur qu'est implanté le village de Bouzey.

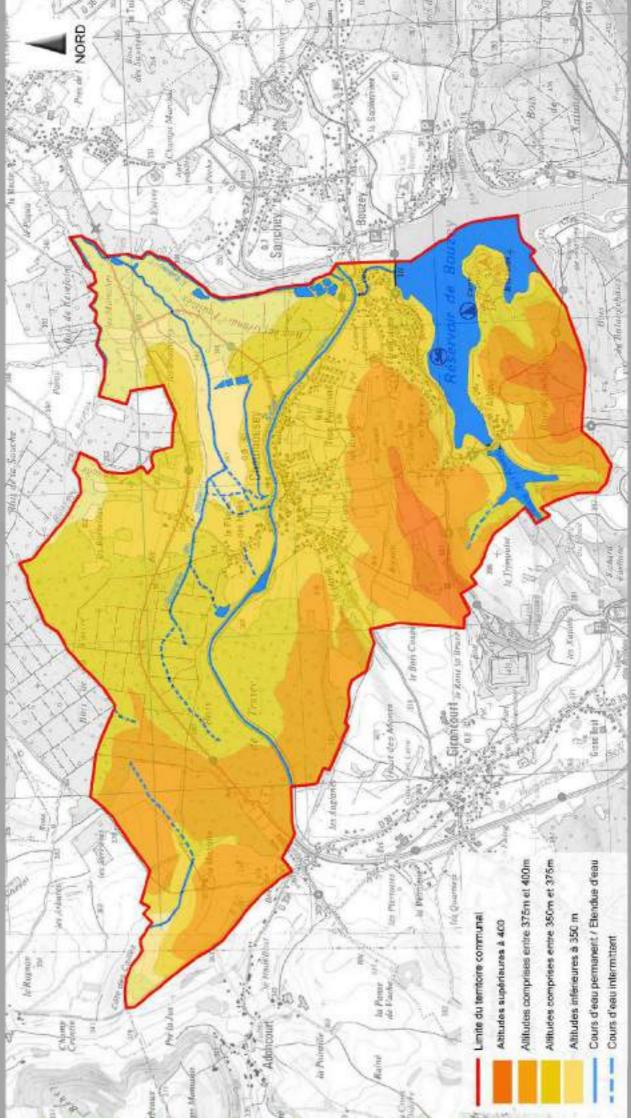
Plus globalement, les altitudes varient sur le ban de 347 mètres au niveau du ruisseau du Breuil, à 403 mètres à quelques centaines de mètres au nord de l'étang de l'Abbaye.





Coupe topographique d'axe nordOuest/sudEst.

TOPOGRAPHIE - HYDROGRAPHIE



Source BRGM

TERRitoires

L.Space &

Echelle: 1/25 00

3.2- Eaux superficielles- Trame Bleue

✓ Contexte communal

Les eaux superficielles occupent une place importante dans le territoire communal, tant en terme paysager qu'en terme d'occupation du sol. Le territoire communal de Chaumousey se positionne dans le bassin versant de la basse Moselle. A une échelle cette fois plus réduite, une large partie des eaux collectées sur le ban communal alimentent l'Avière. L'Avière est un ruisseau de taille moyenne, affluent de la Moselle, prenant sa source à quelques kilomètres au sud de la commune. Il atteint sa confluence avec la Moselle après un parcours de 28 kilomètres au niveau de la commune de Nomexy.

Les eaux collectées sur son bassin versant d'une superficie de 108 km² lui permettent d'atteindre un débit moyen interannuel d'environ 1,24 m³ par seconde. Ce débit varie en fonction des mois de 2,06 m³ pour le plus important (décembre) à 0,479 m³ pour le plus faible (août).

Outre l'Avière, différents ruisseaux secondaires sillonnent le territoire. Il s'agit entre autre de :

- Ruisseau de Breuil dont les sources se situent dans le bois de Trusey, sur le ban communal.
- Un ruisseau temporaire à l'ouest au lieu dit « la Michotte ».
- Ruisseau des Rayeux, marquant sur une grande partie du ban la limite nord du territoire communal. Une de ses sources se situe dans les Bois de la Voivre à Chaumousey.

Le passage, au cœur du territoire communal, au niveau de la zone urbanisée, du canal de l'Est, est une des spécificités de la commune de Chaumousey. Ce canal long de 439 km, relie la Meuse et la Moselle à la Saône. Plus précisément, sa connexion avec la Meuse se situe à l'extrémité nord des Ardennes, au niveau de la commune de Givet, pour se terminer en Franche-Comté sur la commune de Corre. Les premiers chantiers pour creuser cette infrastructure de grande ampleur débutèrent en 1874 pour s'achever en 1887.



Pour finir, la commune bénéficie de la présence d'un plan d'eau de près de 130 hectares. Ce plan d'eau artificiel, directement lié au passage sur le territoire du canal de l'Est fut créé à la fin du XIX eaux de l'Avière, son objectif premier est de constituer une réserve d'alimentation en eau pour permettre le fonctionnement des écluses du canal de l'Est. Aujourd'hui, cette étendue d'eau a été mise à profit afin de développer l'attrait touristique du secteur. La retenue d'eau de Bouzey, plan d'eau de deuxième catégorie piscicole est très appréciée des pêcheurs des environs. Au cours de son histoire le barrage de Bouzey a connu deux ruptures qui ont entraîné de lourdes conséquences pour les villages alentours et notamment Chaumousey.



La commune sur la base de la définition des zones humides édictée par la DDT, la commune a réalisé son propre inventaire des zones humides et inondables de son territoire.

En effet, les marais, tourbières, prairies humides..., les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales spécifiques. Par leurs différentes fonctions, ils jouent également un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacés par les activités humaines et les changements globaux, leur préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

ZONES INONDABLES



Fond: Géoportail

Echelle: 1/25 000



✓ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les SDAGE sont des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, documents de planification qui fixent pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2015 en matière de bon état des eaux.

En France métropolitaine et d'outre-mer un SDAGE est défini pour chaque bassin hydrographique d'importance, et sont au nombre de 12. Des actions opérationnelles sont prévues à plus petit échelle pour réaliser et atteindre les objectifs des SDAGE.

Approuvé par arrêté SGAR n°2009-523 du 27 novembre 2009 de M. le Préfet de la Région Lorraine, coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse** détermine des orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Document s'appliquant sur un grand secteur géographique, il est opposable à l'Administration, aux collectivités et aux tiers. Le PLU doit ainsi être compatible avec ce document.

Les principaux enjeux couverts par le SDAGE Rhin-Meuse et concernant CHAUMOUSEY sont les suivants :

Eaux, Nature & Biodiversité

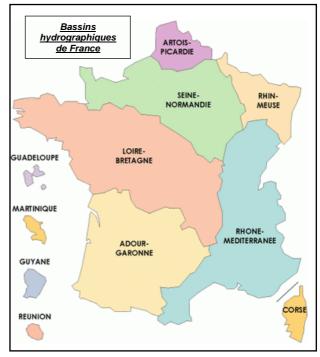
- ✓ Permettre à la faune, et en particulier aux poissons migrateurs, de se déplacer et de se reproduire dans les fleuves.
- Stopper la disparition des zones humides, préserver celles qui restent, les restaurer et en même temps, en recréer.

Eaux & Santé

- ✓ Protéger les zones naturelles d'alimentation des captages d'eau potable d'ici 6 ans (fin 2015).
- ✓ Intensifier la recherche des substances chimiques et leurs effets dans les milieux naturels.

Eau & Organisation de l'espace du territoire

- Rendre un espace de liberté aux cours d'eau pour maîtriser les inondations en contrôlant l'urbanisme.
- ✓ Garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre.
- ✓ Éviter les aménagements lourds comme les diques.
- ✓ Revégétaliser les rives des cours d'eau.
- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols en ville (parkings, routes...) pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.



Eau & Dépollution

- ✓ Dans les communes rurales, mettre en place des systèmes d'assainissement adaptés.
- ✓ Mieux connaître, réduire et éliminer les rejets toxiques dans l'industrie et l'artisanat.
- ✓ Former à des pratiques moins polluantes en agriculture, informer les consommateurs peu sensibilisés aux risques lies à l'usage des pesticides, encourager les communes qui s'engagent dans l'action « zéro pesticide ».
- ✓ Intensifier la baisse des nitrates dans les eaux souterraines.

Eaux & Rareté

✓ Équilibrer les prélèvements dans la ressource en eau pour l'activité humaine et la capacité de renouvellement des nappes d'eaux souterraines.

Eaux & Europe

✓ Prendre en compte dans le bassin Rhin-Meuse la dimension internationale et européenne de nos fleuves et nappes.

3.3- Risques naturels

Zone de sismicité

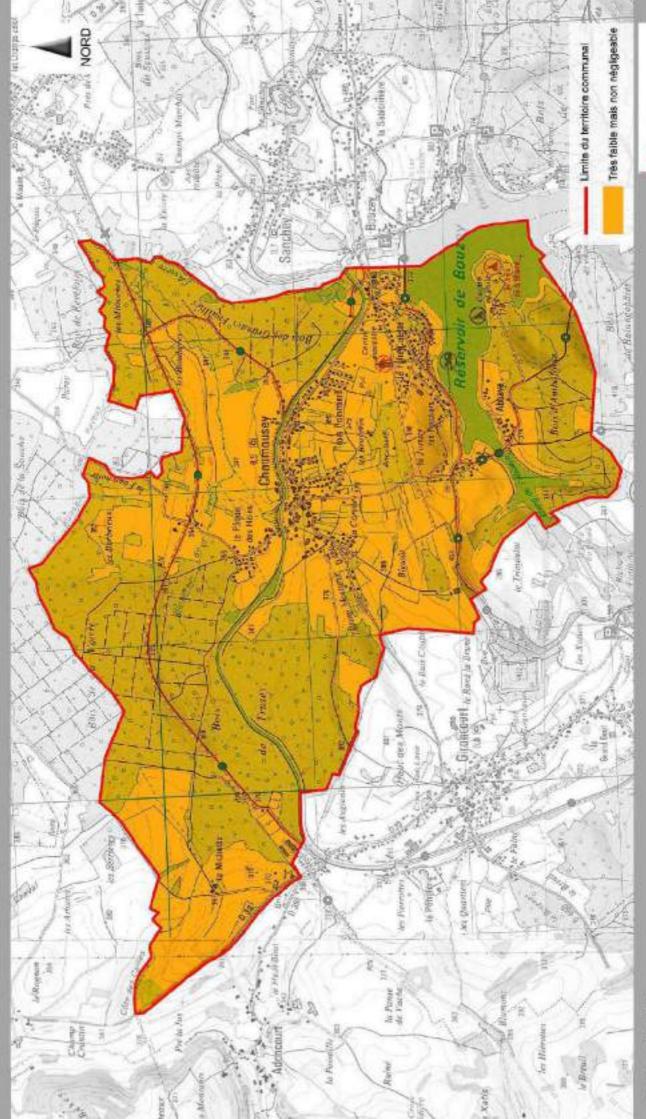
L'intégralité de la commune est concernée par le risque de sismicité. Ce risque n'entraîne aucune conséquence en terme de constructibilité des terrains mais simplement des recommandations sur les nouveaux projets:

« Les constructions devront être conformes aux règles en vigueur dans ce domaine (notamment l'arrêté du 22 octobre 2010 pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal ») qui permettent de réduire considérablement les dommages en cas de séisme). Il est recommandé de retenir des formes architecturales, des matériaux et des mises en œuvre de matériaux adaptés à ce contexte sismique».

Aléas des retraits et gonflement des argiles

La commune de Chamousey est concernée par les aléas de retrait et gonflement des argiles d'après la cartographie départementale au 1/50 000ème du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Si ce phénomène ne met guère en danger la sécurité physique des citoyens, il est en revanche fort coûteux au titre de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Il s'agit également d'un aléa particulier en ceci qu'il ne conduit jamais à une interdiction de construire, mais à des recommandations constructibles applicables principalement aux projets nouveaux.

ZONES DE SISMICITE

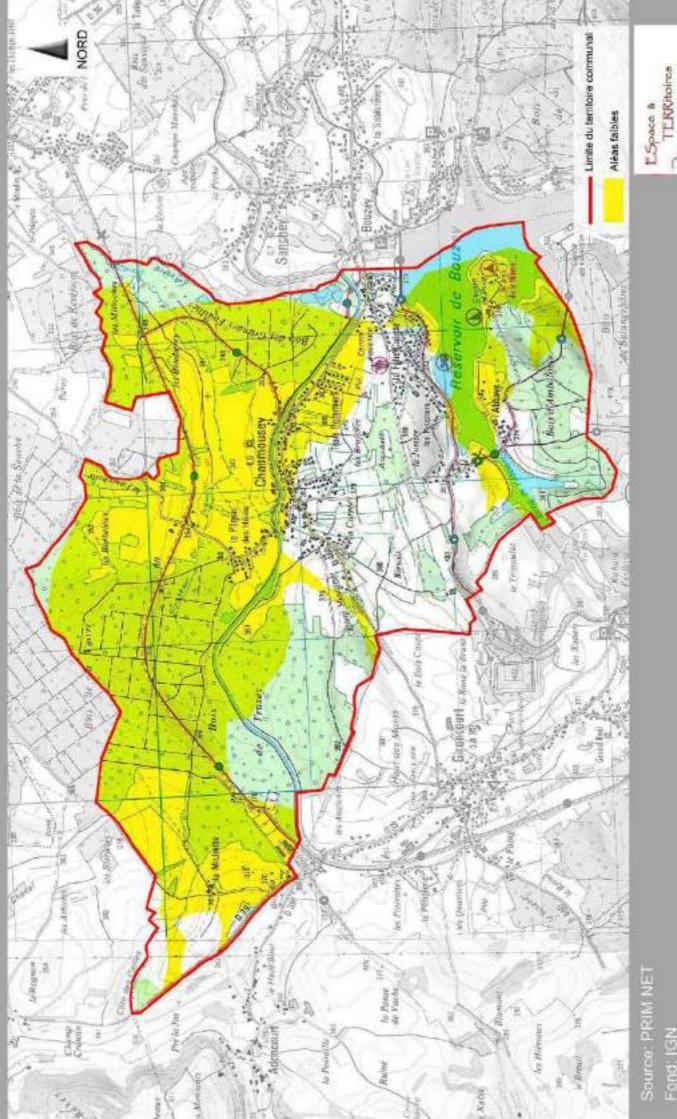


Source: DIREN

E.Space & TERRitoires

Echelle: 1/25 00

ALEAS DES RETRAITS ET GONFLEMENTS D'ARGILES



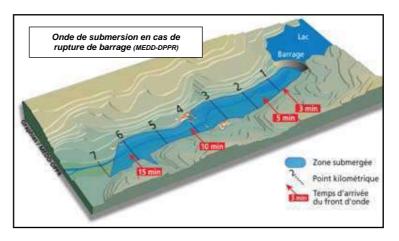
Risque technologiques « Rupture de barrage »

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Il dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de " renard ")
- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

La carte du risque représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage. Obligatoire pour les grands barrages, cette carte détermine, dès le projet de construction, quelles seront les caractéristiques de l'onde de submersion en tout point de la vallée : hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, etc. Les enjeux et les points sensibles (hôpitaux, écoles, etc.) y figurent également.



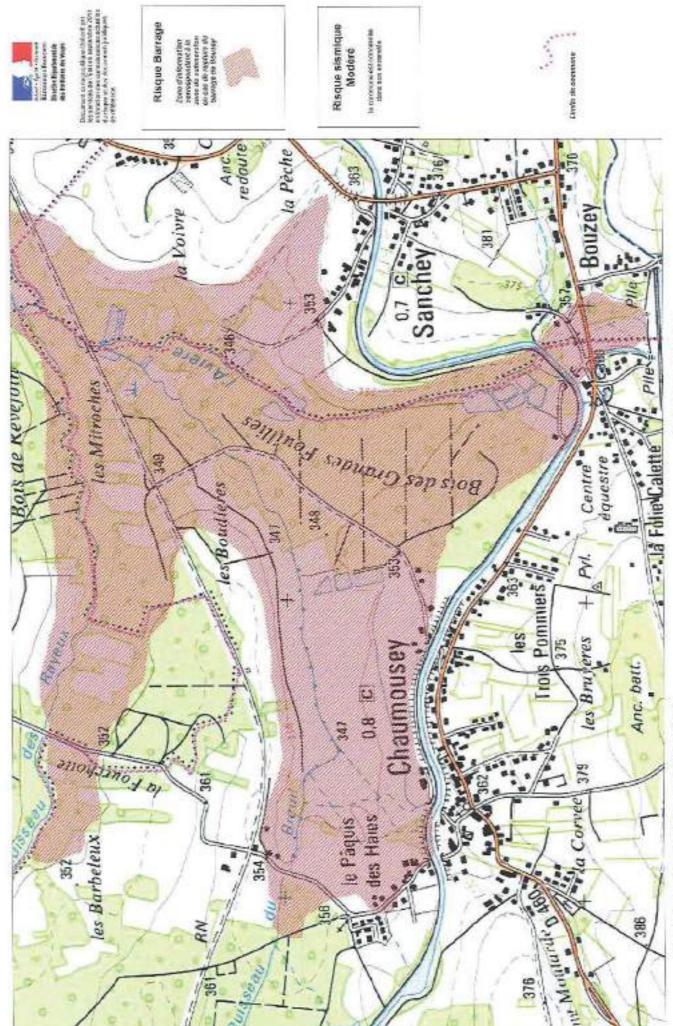
La commune de Chaumousey est concernée par ce risque par rapport au barrage du réservoir de Bouzey, qui n'est pas considéré comme étant un grand barrage.

Le 27 avril 1895, un peu avant 6h, Chaumousey fut touché par la rupture de ce barrage. C'était alors un vaste plan d'eau de 127 hectares servant de réservoir au canal de l'Est. Situé en périphérie immédiate d'Epinal. aujourd'hui de supporte multiples activités de plein air. Il s'étend sur le territoire des communes de Sanchey, de Chaumousey, de Girancourt et de Renauvoid.

Sa rupture causa la mort directe de 88 personnes, et de 200 personnes au total, notamment à cause de la pénurie d'eau potable au cours des semaines suivantes dans les villages alentours.



Il s'agissait d'une rupture brusque, mais qui avait été précédée par l'apparition de fissures et de déformations importantes. Le jour de cette rupture, le réservoir ne contenait qu'un tiers du volume actuel moyen.



CHAUMOUSEY

DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ELEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION DICRIM

fransmission des Informations aux Maires (TIM)

Risque d'inondation

Selon les bases nationales, aucun risque inondation n'a été répertorié sur la commune. Néanmoins, d'après les connaissances communales, une carte des zones inondables a pu être établie.

Arrêtés de catastrophes naturelles

Chaumousey est référencée à l'inventaire des communes qui ont été concernées par des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain. Elle a fait l'objet d'arrêtés portant constatation de l'état de catastrophes naturelles :

Inondations et coulées de boue :

- √ arrêté du 16/05/1983
- √ arrêté de 21/09/1984
- √ arrêté du 21/01/1997

Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain :

√ arrêté du 29/12/1999

3.4- Occupation du sol

L'occupation du sol se décompose de la façon suivante :

Surface totale	Surface agricole	Surface forestière	Surface en eau	Surface artificialisée
1011 ha	37,55 %	50 %	7,15 %	9,07 %

Au vu de ce tableau, la commune de Chaumousey est marquée par une forte prédominance des espaces forestiers et agricoles.

a) Espaces boisés

Les espaces boisées correspondent à différentes entités disséminées sur le ban. Il s'agit de :

- Bois de la Voivre.
- Bois de Trusey.
- Bois de la Souche.
- Bois des Grandes Fouillies (à l'Est, en limite avec le territoire de Sanchey).
- Bois d'Ambafosse (au Sud du ban).



Bois de la Voivre

Ces bois couvrent donc de grandes superficies sur différents secteurs da ban. Ils sont pour la majorité (surtout les bois de la partie Nord du ban) reliés les uns aux autres, formant ainsi de grandes étendues où la faune peut se développer aisément. Au-delà de ces grandes entités boisées, on note de nombreuses tâches relictuelles boisés qui correspondent à d'ancien bois dont les propriétaires ont voulu conserver la couverture boisée. Aujourd'hui, ces tâches accompagnées des haies qui parcourent le ban replissent le rôle de corridor écologique, indispensable au maintien de la biodiversité.

b) Espaces agricoles

Deux types d'exploitation des sols sont observables sur la commune de Chaumousey :

- Le pâturage (ou la fauche).
- Les cultures (principalement céréalières).

La répartition des secteurs cultivés ou dédiés à la pâture est relativement aléatoire sur le ban. Cependant, certains paramètres limitent le développement des cultures telles que les céréales. Il s'agit principalement de l'humidité des sols. En effet, d'une facon générale, pour des raisons pratiques (accès des engins), économiques et parfois environnementales, les parcelles présentant une humidité relative sont bien souvent dédiées au pâturage ou à la fauche.

En dehors des secteurs quelque peu humides, l'essentiel des étendues agricoles est dédié au à la culture céréalière.



Espace agricole en pourtour du village

Recensement agricole en 2000, Agreste

Nombre d'exploitations		
dont nombre d'exploitations professionnelles	4	
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	9	
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	11	
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA,équivalent temps plein)	9	
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	367	
Terres labourables (ha)	155	
Superficie toujours en herbe (ha)	212	
Nombre total de vaches	160	
Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	16	

Les espaces agricoles occupent environ 37% du territoire. Selon Corine Land Cover, il n'y a pas eu de changement notable au niveau des surfaces agricoles de la commune depuis 1990 (période analysé : 1990-2000 et 2000-2006).

Ces espaces voués à l'agriculture sont entrecoupés par plusieurs éléments anthropiques, infrastructures de transport: RD460 et par quelques chemins communaux. Les espaces agricoles sont aussi entrecoupés par plusieurs petits ruisseaux.

La commune compte sur son ban 4 exploitations agricoles. En fonction du régime auquel elles sont soumises ces exploitations agricoles génèrent un recul d'inconstructibilité de 50 (Règlement Sanitaire Départemental) ou 100 mètres (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Avec les prescriptions du SCoT des Vosqes Centrales qui s'appliquent sur Chaumousey, aucun nouveau site agricole ne pourra s'installer à moins de 200 m des habitations ou des futures zones à urbaniser, et réciproquement. On entend par « nouveau site agricole » les constructions agricoles, isolées ou non, liées à une activité d'élevage, s'installant après l'approbation du SCoT des Vosges Centrales, hormis:

- les nouvelles annexes de sites existants (ex : bâtiments de stockage de paille ou de fourrage, ouvrages de traitements des effluents, aires d'ensilage, salle de traite, silos, etc...);
- les constructions liées à des élevages de type familial ;
- les nouveaux bâtiments d'élevage s'intégrant à un site existant et gérés par le même éleveur.

Les exploitations recensées à l'échelle du territoire sont :

- Dusapin Pierre Polyculture élevage (RSD).
- Fourrier Gilbert Polyculture élevage (RSD).
- GAEC de Trusey Polyculture élevage (ICPE).
- Les écuries du Lac.

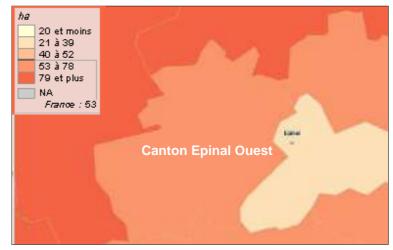
Le recul généré est représenté sur la cartographie suivante :

RECULS AGRICOLES



Concernant l'évolution de la superficie agricole utilisée (SAU)

La SAU est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). La commune de CHAUMOUSEY connaît, comme la grande majorité française, une diminution de sa surface agricole utile.



SAU moyenne en 2010, Agreste

Les surfaces dédiées aujourd'hui aux sols bâtis ont d'abord été prises aux surfaces en herbes productives. L'urbanisation continue donc de gagner du terrain, en Lorraine comme dans les autres régions françaises, au détriment avant tout des espaces agricoles, qui reculent devant la poussée urbaine.

Indicateurs	valeur	valeur		
	sélection	France		
SAJ moyenne des exploitations, 2010 (ha)	77	53	*	
SAJ moyenne par exploitation : évolution 2010/2000 (%)	50	31	_	
SAJ moyenne : variation absolue, 2010-2000 (ha)	25	13	*	
SAJ totale : évolution 2010/2000 (%)	-9	-3	•	
PBS moyenne, 2010 (milliers d'euros standard)	1 05	101	_	
PBS moyenne : évolution 2010/2000 (%)	64	29	_	
PBS totale : évolution 2010/2000 (%)	-1	-5	_	
nombre total d'exploitations, 2010	54	514 729		
PBS totale, 2010 (milliers d'euros standard)	5 666	52 082 801		
 au dessus de la moyenne en dessous de la moyenne 				

Le canton de Epinal Ouest confirme les statistiques à l'échelle de la France, car il est bien en-dessous de la moyenne nationale, avec une diminution de la SAU de -9%.

En conclusion, le phénomène de baisse de la SAU sur la commune est à prendre en considération dans les projets de développement du village, en diminuant au maximum l'impact qu'il pourrait avoir sur les terres agricoles.

c) Vergers

Quelques vergers sont présents sur le territoire communal. Ils se situent à proximité immédiate du village de Chaumousey, et sur certains espaces agricoles. Le versant sur lequel se situe le village de Bouzey, exposé au Sud, présente encore aujourd'hui quelques fruitiers témoignant de l'exploitation passé en vergers de fruitiers du secteur.

Suivant leur situation, ces vergers permettent une réelle intégration des espaces bâtis en créant une zone tampon entre les habitations et les espaces agricoles. Cette coupure verte permet de réduire l'impact visuel du bâti vu des espaces agricoles.

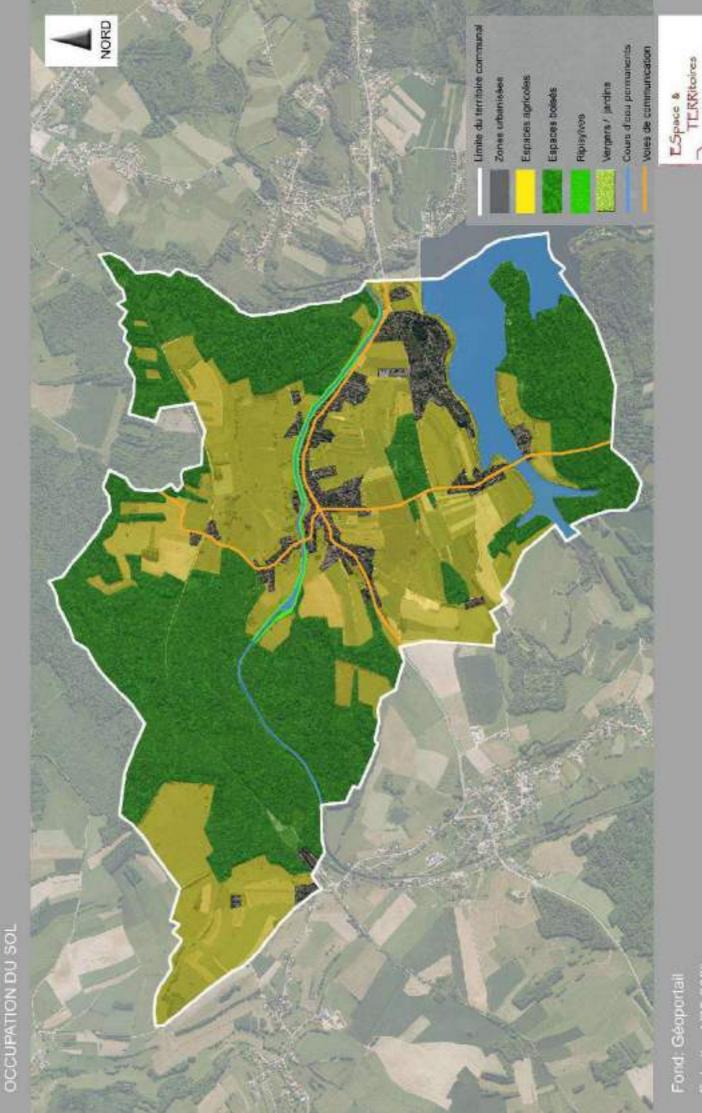


Ceinture verte autour du village

d) Zones urbanisées

Les zones urbanisées comprennent deux entités principales déconnectées l'une de l'autre (Chaumousey et Bouzey) ainsi que de nombreux satellites excentrés que constitue l'urbanisation mitée. D'une façon générale, la trame urbaine de la commune est relativement étalée et aérée, présentant encore aujourd'hui de nombreuses dents creuses. Le village de Chaumousey est longé sur toute sa longueur par le canal de l'Est surplombant par endroits les constructions.

La commune compte sur son ban un secteur d'activités, à l'extrémité ouest. Il s'agit d'une zone de faible surface en limite communale avec la commune de Girancourt.



3.5- Milieu naturel

Le territoire communal n'est concerné par aucune mesure de protection ou d'inventaire liée à ses qualités environnementales ou paysagères. Cependant, certains secteurs du territoire méritent une attention particulière pour leur intérêt.

a) Boisements

Les bois de la commune sont exploités suivant différents modes d'entretiens en fonction des secteurs. Globalement, le taillis sous futaie semble dominer les bois. Concernant les espèces d'arbres présentes, celles-ci sont majoritairement des feuillus comme le Hêtre Fagus sylvatica, le Chêne Quercus sp ou encore le Charme commun Carpinus betulus. Ces espèces sont en principe accompagnées de différentes espèces arbustives telles que l'Aubépine monogyne Crataegus monogyna, le noisetier Corylus avellana. Différentes stations de résineux sont disséminées ça et là dans les bois de la commune. Il s'agit de plantations homogènes, peu favorables au développement de la biodiversité.

L'importante superficie des bois de la commune, ainsi que les nombreux corridors écologiques présents dans certains secteurs agricoles permettent la présence d'une faune diversifiée. Concernant

les grands mammifères, des traces de sangliers Sus scrofa peuvent aisément être repérées attestant de leur présence sur la commune.

Accompagnant cette espèce, différents autres mammifères peuvent être observés dans les bois du territoire tels que le renard roux Vulpes vulpes ou encore le chevreuil Capreolus capreolus.

L'avifaune est pour sa part représentée par des espèces communes des bois de notre région comme la mésange charbonnière Parus major, la sitelle torchepot Sitta europea ou encore le pic épeiche Dendrocopos major, etc...



b) Espaces agricoles

Deux types d'espaces agricoles sont à différencier sur le ban :

les prairies (pâture ou fauche). Ce type d'exploitation des terres agricoles permet une diversité intéressante en fonction de la pression exercée (notamment la charge du pâturage) sur celle-ci et du maillage de haies existant ou non. A ce titre, la commune de Chaumousey possède sur sa partie nord un réel maillage de haies et taches relictuelles. Ces corridors écologiques permettent à la faune de se déplacer d'un secteur à l'autre à couvert, à l'abri des prédateurs. Pourra notamment être observé dans ces éléments boisés le Pic noir Dryocopus martius. Outre leur rôle de corridors écologiques, ces zones se révèlent être des réservoirs de biodiversité qu'il est important de préserver.



Les espaces cultivés dédiés aux cultures céréalières. Ces espaces présentent un intérêt moindre que les précédents. En effet, ce type d'exploitation amène à une homogénéisation des milieux dont le potentiel écologique est, à terme, amené à diminuer. Cependant, quelques espèces notamment d'oiseaux tirent parti de ce mode d'exploitation comme le vanneau huppé Vanellus vanellus migrateur rencontré fréquemment lors des périodes de labours des terres pendant lesquels il trouve une nourriture abondante (le retournement des terres mettant à jour des nombreux insectes et lombrics).

c) Vergers

Ces milieux, très intéressants d'un point de vue écologique, sont essentiellement présents à proximité du village ancien.

Ces espaces constituent des milieux propices au développement de la faune. En effet, d'une façon globale, étant exploités pour la plupart de façon extensive, ils sont constitués de milieux très hétérogènes : vergers pâturés, vieux vergers dont les arbres présentent des cavités, jeunes plantations, ... Ainsi de nombreuses espèces d'oiseaux (rapaces, passereaux, oiseaux insectivores ou frugivores...) peuvent y être observées comme la chevêche d'Athena Athena noctua, le Pic vert Picus viridis, la mésange nonette Parus palustris...

Au-delà de l'intérêt écologique de ces secteurs, ils constituent un élément historique des paysages de la Lorraine.

d) Milieux aquatiques

Le lac de Bouzey accompagné des quelques pièces d'eau disséminées au cœur des zones forestières du ban présentent un grand intérêt d'un point de vue écologique. En effet, certains secteurs de ces pièces d'eaux accueillent une faune diversifiée. L'ornithologue y observera notamment de nombreuses espèces d'oiseaux pendant les périodes de migration. Ces lacs serviront en effet de zones dortoirs lors des longs périples migratoires. Plus couramment, des espèces comme la foulque macroule, ou le canard colvert seront fréquemment observés car moins perturbées par la présence de l'homme à proximité.



Etang, en bordure du bois des Hampes.

Par ailleurs, la commune présente un réseau hydrographique développé représenté par le ruisseau du Breuil, le ruisseau des Rayeux, l'Avière et le canal. D'autre part, les étangs naturels ou artificiels de petite taille ponctuent le paysage au nord du ban.

Et le chevelu hydrographique est bordé à différents endroits de ripisylves plus ou moins denses possédant de nombreux intérêts agronomiques (effet coupe-vent, abris du bétail, barrière antipollution...) mais aussi écologiques, au même titre que les haies. En effet, celles-ci constituent des corridors écologiques permettant à la faune de se déplacer, à l'abri des prédateurs d'une entité boisée à une autre.

e) Natura 2000

Aucune ZICO ni Natura 2000 ne sont présentes sur le ban de Chaumousey ni dans un rayon de 10 km autour de la commune.

Deux sites de gîtes à chauves-souris sont néanmoins situés à proximité immédiate du ban communal, à Girancourt et à Les Forges.

Trois ZINIEFF de type 1 sont présentes sur les communes avoisinantes, il s'agit de :

- l'étang de la forêt ou de la Comtesse
- la Poudière d'Olima sur la commune de Les Forges
- La forêt de Girancourt.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. La ZNIEFF de type I est définie par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

f) Trame verte et bleue

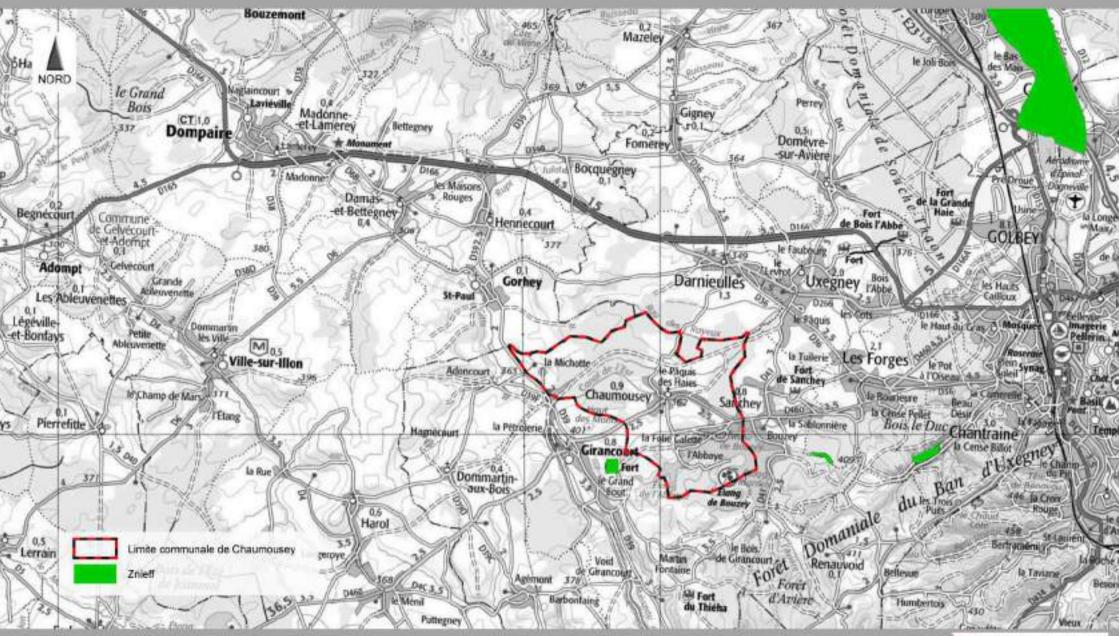
Introduit par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) dans le Code de l'Environnement (article L.371-1 et suivants), la Trame Verte et Bleue (TVB) vise à identifier ou à restaurer d'ici 2012, un réseau cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie. Des « réservoirs de biodiversité » seront reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). A l'échelle de chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sera élaboré conjointement par l'Etat et la Région d'ici 2012. Ce document devra être pris en compte par les SCoT et les PLU.

A l'échelle du territoire communal de Chaumousey, la ripisylve du canal et du ruisseau du Breuil constitue un véritable corridor écologique permettant de traverser transversalement le ban selon un axe Est-Ouest.

Au nord, les bois de Trusey et de la Voivre constitue un réservoir biologique relativement important. Des haies et arbres isolés au sud du ban permettent de relier les espaces boisés.

Il reste cependant à relier efficacement ces différents éléments selon un axe nord-sud. Il s'agira donc de se baser sur le maillage existant de bois pour constituer de tels liens.

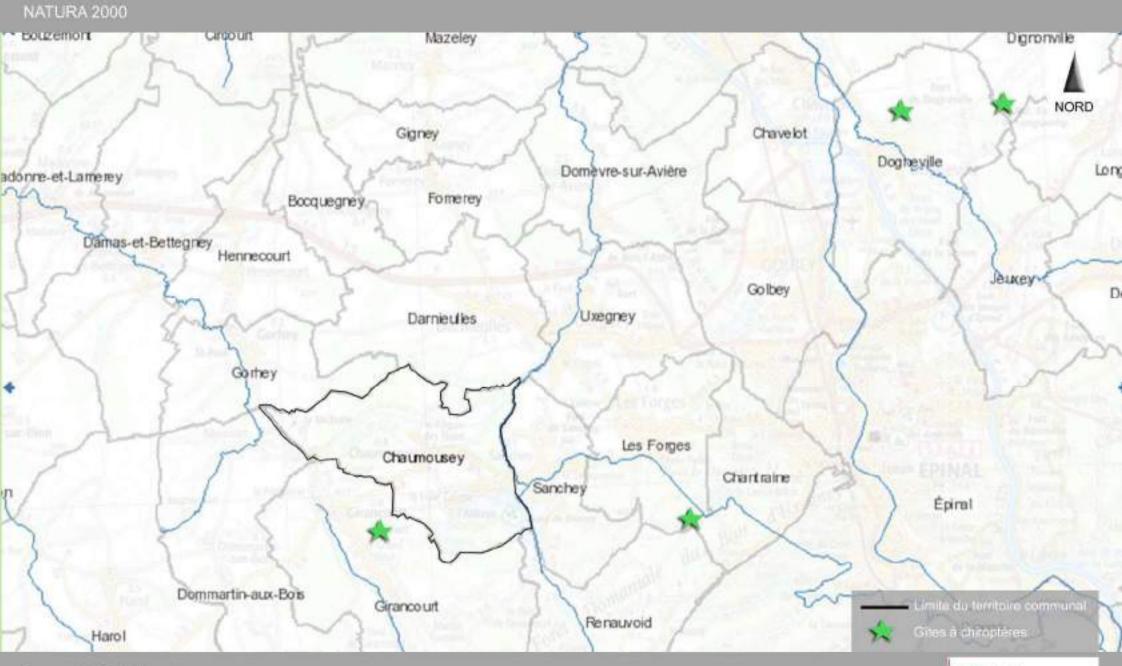
CARTE DES ZNIEFF



Source IGN / INPN

Echelle: 1/90 0001

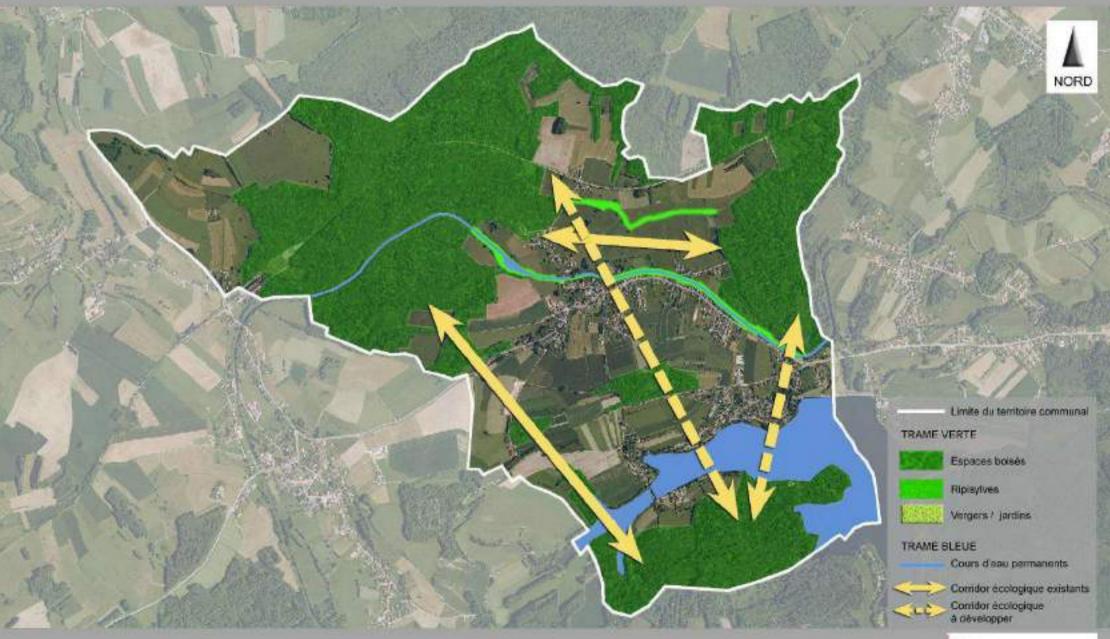




Source: DREAL Lorraine

ESpace & TERRitoires

TRAME BLEUE - TRAME VERTE



Fond: Géoportail

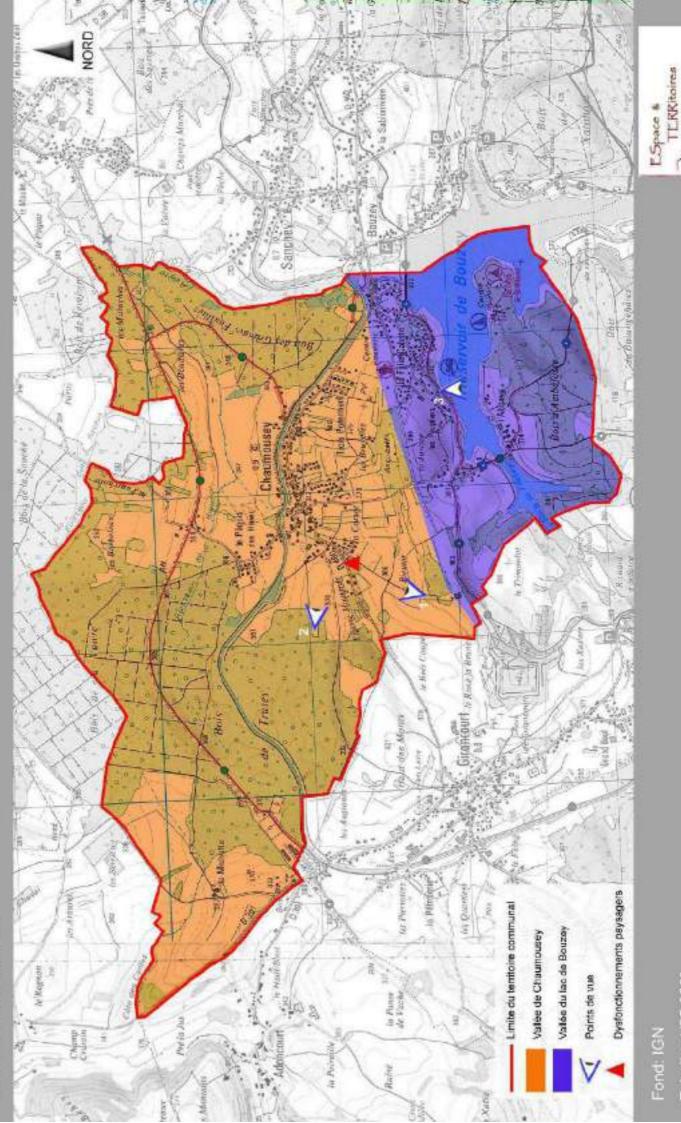


3.6- Paysage

La commune de Chaumousey s'inscrit dans de la région paysagère de la Plaine Sous Vosgienne. Du fait de ce contexte, plusieurs unités paysagères sont relevées.

Les Pays de Lorraine





a) La Vallée de Chaumousey

Cette entité paysagère correspond à la partie Nord du territoire communale. Il s'agit d'un territoire fortement boisé composé de légers vallons. Le principal vallon se situe de part et d'autre de la RD460. Le fond de vallée, s'ouvrant vers l'Est est fortement marqué par l'urbanisation. Les perspectives y sont sur la partie ouest relativement fermées du fait de la présence de nombreuses constructions et de la végétation arborée. Plus loin vers l'Est, les perspectives s'ouvrent plus largement au fur et à mesure que les pentes diminuent. Sur ce secteur dominent les étendues agricoles entrecoupées d'éléments urbanisés.

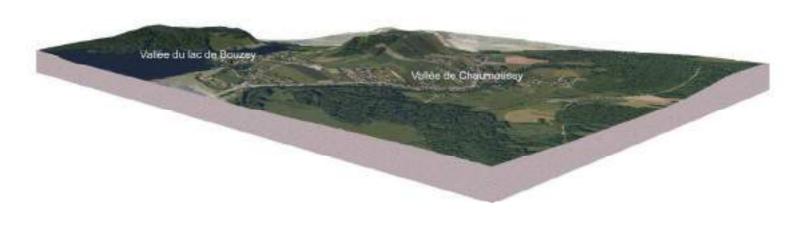
Les hauteurs ouest de cette entité principalement dédiés à l'agriculture permettent d'apprécier de larges perspectives vers l'Est et dominant le village. L'œil vers l'ouest sera très vite arrêté par les importants massifs forestiers.

Bien que les perspectives soient relativement identiques au-delà du canal de l'Est, celui-ci constitue au sein de cette entité une réelle coupure. On notera uniquement sur la partie nord du ban une plus forte présence de haies et bosquets au cœur des espaces agricoles.

b) La Vallée du lac de Bouzey

La vallée du Lac de Bouzey offre pour sa part de très larges perspectives. Les berges nord du lac et les terrains les surplombant sont très fortement impactées par l'urbanisation qui en recouvre une très large partie. En effet, ce secteur offrant une vue dominante sur le lac, l'urbanisation s'y est donc installée en priorité. Encore aujourd'hui, au vu des constructions récentes, la tendance à l'urbanisation de ce secteur est encore marquée.

L'ambiance générale du secteur est imposée par la large étendue d'eau occupant la plus grande partie de la zone. En outre, les massifs boisés recouvrant les versants exposés au nord complètent la dominante naturelle imposée par l'eau. Au final, la partie nord du lac de Bouzey, fortement urbanisée, s'oppose d'un point de vue paysager à sa partie sud à dominante plus naturelle.



c) Dysfonctionnements paysagers

Quelques dysfonctionnements sont à relever sur le territoire communal de Chaumousey. Il s'agit de secteurs qui pour la plupart font l'objet de stockages anarchiques et désordonnés : amas de matériaux, de vieilles citernes métalliques...



d) Milieu naturel : constat et perspectives de développement

- o On constate, un environnement naturel et paysager d'une très grande qualité.
- o Les agriculteurs ont su, sur certains secteurs conserver de nombreux arbres haies et bosquets permettant d'organiser la paysage. Ces éléments jouent en outre le rôle de corridors écologiques.
- o Les berges du lac de Bouzey sous soumises à une pression foncière importante. En effet on constate une forte tendance à l'urbanisation des berges Nord du Lac impactant ainsi directement le paysage du secteur.
- o Toute évolution urbaine devra se faire en totale harmonie avec le contexte naturel.
- o Quelques éléments boisés qui permettent d'organiser le paysage devront recevoir une protection particulière.



Point de vue n°1, d'après la cartographie des Entités Paysagères.



Point de vue n°2, d'après la cartographie des Entités Paysagères.



Point de vue n°3, d'après la cartographie des Entités Paysagères.